BI-HEBDOMADAIRE D'INFORMATION ET D'ACTION SOCIALE PARAISSANT AU CONGO-BRAZZAVILLE

LA SEMAINE AFRICAINE

www.lasemaineafricaine.info

N° 4208 du Vendredi 15 Décembre 2023 - 71e Année - Siège Social: Bd Lyautey - Brazzaville - B.P.: 2080 -
- CONGO: 500 F. CFA - FRANCE: 1,75 Euro -Tél.: (+ 242) 06 801.42.03 - 06 660.75.86 - E-mail: lasemaineafricaine@yahoo.fr

RETRAITE ANNUELLE DES EVEQUES

Les prélats invitent le peuple de Dieu à rester toujours attaché au Seigneur

Les membres de l'épiscopat congolais à l'issue de la messe **(P.8)**

AFFAIRE ABDOUL MADJID TRAORE

Encore de l'agitation chez les pharmaciens

(P.3)

ACADEMIE FRANÇAISE

Emmanuel Boundzéki Dongala, Grand Prix Hervé Deluen 2023

(P.14)

EDITORIAL

Pétrole ou climat, il faut choisir

DRAME DU 20-21 NOVEMBRE 2023

D'Ornano, «un révélateur» du mal congolais

Les Forces armées congolaises (FAC) et la Police ont bouclé leur enquête (NDLR : administrative) sur le drame du stade D'Ornano (32 morts et plus de 100 blessés) survenu dans la nuit du 20 au 21 novembre 2023. Elle entend mettre en exergue la responsabilité de certains officiers de la chaîne de commandement de l'armée dans leur mission. Pour l'opposition et la société civile, ce drame est «un tragique révélateur d'une incurie» qui ne se limite pas seulement à la bousculade meurtrière du stade D'Ornano.

La commission d'enquête a rendu son rapport. Ce document a inspiré un communiqué du ministre de la Défense, Charles Richard Mondjo. En considération des manquements relevés par cette Commission, les militaires dont l'action est directement liée à l'événement d'Ornano *«seront soumis à une action militaire appropriée. D'ores et déjà certains militaires ont été suspendus de leurs fonctions»*, écrit le ministre. Selon certaines sources, six officiers, dont trois officiers supérieurs: le chef d'état-major interarmées de la zone de défense n°9, le commandant du bataillon des sports et le commandant de la police militaire seraient placés en détention, puis un officier général, le commandant de la zone de défense n°9, Brazzaville, suspendu de ses fonctions.

Nombreux y voient un premier désaveu des explications données au Parlement par le Premier ministre Anatole Collinet Makosso, qui s'en tenait à la volonté des jeunes de ne pas quitter le lieu et à une foule surchauffée. *«Pour éviter qu'on cherche et décèle des responsabilités humaines»*, accuse un acteur de l'Opposition.

Cet opposant et des leaders d'organisations de la société civile s'étaient déjà fait leur religion quelques heures seulement après le drame. Leur conviction était qu'il y avait quelque part *«des manquements et fautes successives ou concomitantes dont le cumul est à l'origine du drame»*, ce que semble conforté, d'après eux, l'enquête. Certains dénoncent avec des mots durs les maux qui gangrènent la société congolaise et qui sont à la base du drame : *«Les vices qui sont à la base de la bousculade meurtrière D'Ornano trouvent leur fondement dans nos habitudes de légèreté, de manque de sérieux, de responsabilité, parfois de cupidité lorsqu'on tolère des situations qu'on sait parfaitement dangereuses, simplement parce qu'on en tire un profit»*. Lors des opérations militaires d'hôpital de campagne au stade D'Ornano, par exemple, *«des agents assurant la garde exigent des malades espèces sonnantes et trébuchantes pour y passer la nuit et être reçus les premiers»*, affirme un acteur de la société civile.

La grande muette, l'armée, a toujours réussi à passer dans les mailles du filet. *«Au Congo, conduire un véhicule de la police ou de l'armée signifie qu'on est exempt du respect du code de la route : on brûle les feux rouges, on aborde les ronds-points à contre sens, on roule en sens interdit, on double n'importe comment, on n'a pas besoin de clignotants»*, pointe cet acteur qui dénonce la complicité de la hiérarchie militaire.

Pour une certaine opinion, les sanctions ne doivent pas se limiter aux suspects désignés si les accusations portées contre eux sont fondées. Les accusations doivent aussi se tourner vers les hautes autorités de l'armée: le haut commandement n'était-il pas dès le début informé des mauvaises conditions de l'opération de réception des dossiers des candidats à l'enrôlement Les responsables directs de l'opération de recrutement ne lui faisaient-ils pas de rapports de situation? On le voit, la polémique au sujet des responsabilités de l'accident D'Ornano ne fait que commencer.

Jean ZENGABIO

Cabinet d'Avocats Jacques Chrysostome KIKORO
BP: 13872 ; Tel : 06.668.69.51 E-mail: cabkikoro@gmail.com
Brazzaville
République du Congo
Jacques Chrysostome KIKORO
Avocat à la Cour

Brazzaville, le 22 Novembre 2023

EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES
ADJUDICATION JUDICIAIRE D'UN IMMEUBLE SIS 34, RUE TSABA TALANGAI BRAZZAVILLE
CAHIER DES CHARGES

Créancier poursuivant:
Monsieur MOUTALI Sévérin, de nationalité congolaise, père d'enfants, née le 25 Octobre 1972 à Brazzaville, marié, père de famille, opérateur économique, domicilié au n°119 RUE Mbamou Ouenzé Brazzaville;

Débiteur saisi:
La succession de feu NKOUKA Gabriel, représentée par monsieur MANOUNOU Joseph et NKOUKA Romaric Gabriel, tous de nationalité congolaise, père de famille, domiciliés au n°34 de la rue Tsaba Talangaï Brazzaville

ADRESSE ET DESIGNATION DU LIEU VENDU:
Un immeuble bâti d'une superficie de 256, 12 m² sis à Brazzaville. 34 rue Tsaba arrondissement 6 Talangaï, cadastré section P 12.

MISE A PRIX:
Trente millions (30.000.000) Frs CFA.

DATE ET LIEUX DE L'ADJUDICATION:
Le 30/12/23 au Palais de justice, Tribunal de Grande Instance de Brazzaville.

AVOCAT POURSUIVANT:
Me Jacques Chrysostome KIKORO, Avocat à la Cour. B.P: 13872, Cabinet situé au n° 116, Avenue du Gouverneur Général Félix EBOIJE, 1er étage de l'immeuble situé derrière ALIMA FREE SHOP, à côté de l'Hôtel ALMORA (Non loin de la Station Service Total de M'pila), Brazzaville.

COUR D'APPEL DE BRAZZAVILLE
TRIBUNAL DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE
CABINET DE MONSIEUR LE GREFFIER EN CHEF

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité* Travail* Progrès

INSERTION LEGALE

De la dissolution anticipée de la société MIE D'ANGE, société à responsabilité limitée au capital de 1 000 000 Francs CFA, siège social de ladite société sis, 102 avenue de France, Poto-Poto, Brazzaville et immatriculée au RCCM sous le N°CG-BZV-01-2019-B12-00171, le 12 26 décembre 2019;

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire de ladite société tenue en date à Brazzaville du 03 octobre 2023, il a été délibéré et adopté la décision portant la dissolution anticipée de la société MIE D'ANGE;

En conséquence, vu les dispositions des articles 200, 206, 207 et 737 de l'acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du groupement d'intérêt économique, le Tribunal de Commerce de Brazzaville a procédé à l'immatriculation au RCCM de ladite société en date du 30 novembre 2023, sous le n°CG-BZV-01-2023-M-007901 aux fins de la dissolution anticipée de ladite société.

Pour insertion légale,

Pour Le Greffier en Chef, Chef de Greffe
Par Interim,

Maître Gédéon Perphyte
ENDZENA OKALI

Etude de Maître Christèle Elianne BOUANGA.GNIANGAISE
Notaire à Pointe-Noire
1 Angle Avenues Commandant FODE & Benoît GANONGO vers le Rond point
Mess Mixte de Garnison
Immeuble MORIJA 1er étage, Centre ville
B.P: 1431 Tél: 05 736 64 64
République du Congo

ANNONCE LEGALE

«INTRAFOR» SARLU
Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Capital social de Francs CFA: Un Million (1 000 000)
Siège social: Avenue Alfred Raoul, quartier Mpita
POINTE-NOIRE
REPUBLIQUE DU CONGO
RCCM : CG-PNR-01-2022-B13-00253

NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

• Suivant Procès-verbal des résolutions ordinaires de l'Associée Unique de la société «INTRAFOR» SARLU en date à Pointe-Noire du 03 novembre 2023, déposé au rang des minutes du Notaire soussigné, le 09 novembre 2023, enregistré à Pointe-Noire, folio 216/6, n° 2043; Il a été décidé de la nomination de Monsieur **Drissa TRAORE** en qualité de **Gérant de la société pour une durée d'Une (1) année renouvelable.**

Mention modificative au RCCM a été effectuée par dépôt du Procès-verbal au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire, le 13 novembre 2023, sous le numéro CG-PNR.01-2023.D.01322

Fait à Pointe-Noire, le 30 novembre 2023

Pour mention avis

Maître hristelle
BOAUNGA-GNIANGAISE, Notaire

AFFAIRE ABDOUL MADJID TRAORE

Encore de l'agitation chez les pharmaciens

Mr Abdoul Madjid Traoré, un sujet malien qui tient à ouvrir une officine pharmaceutique au Congo, défraie une fois de plus la chronique qui risque de discréditer l'Ordre des pharmaciens, si jamais la politique prenait le dessus sur le droit. Il avait obtenu l'agrément du ministère de la Santé et de la population en 2017 sans qu'il soit inscrit à l'Ordre. La chambre administrative de la Cour suprême vient d'annuler (arrêt n° 19/GCS-2023 du 16/11/23), l'arrêté pris par M. Gilbert Mokoki, annulant définitivement cette autorisation d'ouverture, dans le souci de préserver la santé publique. Les pharmaciens du Congo s'indignent de la décision de la Cour suprême.

En réalité, Mr Abdoul Madjid Traoré ne peut pas ouvrir une officine pharmaceutique au Congo. Et pour cause, l'article 29 de la loi créant l'Ordre dispose que nul ne peut exercer son art, s'il n'est inscrit à l'un des tableaux de l'Ordre des pharmaciens.

Mr Abdoul Madjid Traoré n'étant pas inscrit à l'Ordre, veut faire un passage en force, en bravant l'institution ordinale qui ne compte pas baisser les bras et, avec elle, le syndicat national des pharmaciens du Congo.

Etant une profession libérale et indépendante, aucune institution ne peut donner d'injonctions aux pharmaciens inscrits à l'Ordre qui pensent que Mr Madjid ne peut exercer la pharmacie au Congo. Il est d'origine malienne. La réciprocité d'exercice de la pharmacie n'existe pas entre son pays et le Congo. *«Nous avons intérêt à faire que cela s'arrête. Si nous arrêtons ce combat, on est tous perdants. Et si Madjid s'installe, l'Ordre n'aura plus sa raison d'exister. L'article 26, alinéa 5 de la loi instituant l'Ordre, dispose que le conseil national de l'Ordre national des pharmaciens du Congo agrée les demandes de création d'établissements pharmaceutiques après traitement et étude par la direction des pharmacies, du médicament et des laboratoires, un arrêté du ministre de la Santé publique sanctionne cet agrément. Et le décret n°88/430 du 6 juin 1988 fixant les conditions d'exercice libéral de la médecine et des professions paramédicales et pharmaceutiques dispose en son article 13 que le ministre de la Santé délivre une autorisation provisoire d'un an»*, expliquait Mr Jean Charles Claude Ongoli, président sortant du conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Fort de cela, l'Ordre des pharmaciens du Congo pense que l'autorisation n°3896/MSP-CAB délivrée à Mr Abdoul Madjid Traoré par Mme Jacqueline Lydia Mikolo, à l'époque ministre de la Santé et de la population, n'est pas conforme parce que ne répondant pas aux critères édictés par la loi.

Jagger Mpandzo

Un moratoire avait été donné à l'administration pour procéder à l'annulation pure et simple de l'autorisation de création et d'ouverture d'une officine pharmaceutique délivrée à Mr Abdoul Madjid Traoré.

M. Gilbert Mokoki, ministre de la Santé et de la population, tenant compte des dispositions législatives et réglementaires et après avoir recueilli les avis techniques auprès des services compétents, a pris le 5 septembre 2023 un arrêté annulant définitivement cette autorisation d'ouverture, dans le souci de préserver la santé publique.

Mais la chambre administrative de la Cour suprême vient d'annuler l'arrêté pris par le ministre.

Les pharmaciens du Congo s'indignent de la décision de la Cour suprême

L'Ordre national des pharmaciens du Congo a exprimé sa profonde indignation, suite à la décision de la Cour suprême.

Ce qui, estime l'Ordre national des pharmaciens du Congo, révèle incontestablement: une dépendance aux injonctions et pressions politiques! L'intervention acharnée du Premier ministre sur ce dossier en est malheureusement l'exemple; une ignorance des protocoles établis visant à garantir la sécurité et la qualité des services pharmaceutiques délivrés à la population; une méconnaissance du droit pharmaceutique.

Il est impératif de souligner l'importance cruciale des ordres professionnels à qui le législateur a confié les missions de service public, afin de garantir l'indépendance et le contrôle de l'accès à la profession

Le non-respect de ce dispositif législatif et réglementaire, à travers la mise en œuvre de la décision de la Cour suprême, présenterait des risques et fragiliserait la profession de pharmacien et, par ricochet, la santé publique dont elle constitue un acteur essentiel.

En définitive, l'Ordre national des pharmaciens du Congo dit se désengager de toutes les conséquences fâcheuses qui résulteraient de la décision de la Cour suprême.

Cyr Armel YABBAT-NGO &Viclaire MALONGA

Editorial

Pétrole ou climat, il faut choisir

Nous rédigeons cet éditorial alors qu'à Dubaï, aux Emirats arabes unis, deux semaines de négociations sur le climat prennent fin. La 28è COP se termine au milieu de mille et une incertitudes sur l'avenir climatique de la planète. Il y a deux semaines, nous semblions divisés entre les climato-sceptiques et les vertueux écologistes que nous prétendions tous être devenus par ici.

A Dubaï, nous avons découvert que nous ne pouvions être ni tous verts, ni tous rétrogrades. Oui c'est vrai, les gaz à effets de serre accentuent les dérèglements climatiques, et même chez nous aussi existent les réfrigérateurs les voitures. Les saisons changent, nous le constatons à vue d'œil. Il fait de plus en chaud même à Brazzaville. Il pleut des cordes, au point que des quartiers périphériques comme Talangaï ou Ngoyo à Pointe-Noire, se transforment vite en lagunes après chaque averse.

Nous devions trancher entre l'abandon définitif (la sortie) du tout-pétrole et l'amorce d'un mode de vie qui soit moins agressif pour le climat, de notre maison commune comme l'appelle le Pape François. Mais, en même temps, nos pays font valoir leur droit à un développement qui passe aussi par l'exploitation de nos nombreuses matières premières, dont le pétrole précisément. Le Chef de l'Etat lui-même, dans son message à la Nation le 28 novembre dernier, appelait au renforcement du secteur pétrolier. C'est de lui (le pétrole) que nous viennent nos ressources à l'exportation.

Entre nos besoins et nos impératifs de développement, nous savons que l'usage du pétrole a encore de beaux jours chez nous. En même temps nous savons qu'avec les forêts du Bassin du Congo et nos tourbières nous sommes bien placés, extincteurs et allumettes à la main, pour décider du sort de la planète. Il nous faut faire des choix, et nous rappeler qu'accabler les nations pollueuses, c'est aussi scruter nos choix de développement. Sont-ils les plus adaptés aux temps qui viennent ? Nous polluons un peu, mais un peu qui s'additionnera aux «plus» des géants.

Albert S. MIANZOUKOUTA

PARLEMENT

Séminaire parlementaire sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF)

En partenariat avec l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), le Parlement congolais a organisé du 4 au 5 décembre 2023, un séminaire sur la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF). Les travaux ont été ouverts par Léon-Alfred Opimbat, premier vice-président de l'Assemblée nationale, et clos par Ralcoh Donatien Mouanga Kitsinga, premier vice-président du Sénat.

Ce séminaire ouvre aux parlementaires, *«les voies du futur, pour une Afrique résolue à lever toutes les barrières, afin de cheminer vers l'unité du continent, rêve caressé hier par les Pères du panafricanisme et porté aujourd'hui par l'Union africaine»*, a déclaré Léon-Alfred Opimbat.

Pour lui, passer de cinquante quatre marchés fragmentés à un unique marché commercial est le cheminement attendu et espéré.

Portée depuis 2012, lors du 18ème session ordinaire de la conférence de l'Union africaine, à l'effet de créer les conditions favorables à la libre circulation des biens et des services, la ZLECAF, a estimé Léon-Alfred Opimbat, *«est une lueur d'espoir qui a vocation à tirer partie des opportunités significatives aux économies des pays africains, en quête de compétitivité, de prospérité et d'inclusion».*

Et d'ajouter: *«C'est la voie royale des pays de l'Union africaine pour de fructueux et avantageux échanges commerciaux. C'est la voie de l'émulation, afin d'assurer l'équilibre tant souhaité entre les importations et les exportations».*

Photo de famille

Il s'agira pour nos pays, a-t-il dit, *«de prendre inexorablement le chemin de l'industrialisation, de la diversification de l'économie, de l'agroalimentaire et du numérique».*

Au terme de ce séminaire, les parlementaires devraient acquérir, les outils nécessaires pour participer, aux côtés des autres acteurs nationaux, à impacter l'économie nationale.

Léon-Alfred Opimbat a remercié l'Assemblée parlementaire de la francophonie pour son apport indéniable à l'organisation de ce séminaire.

Sylvestre Ossiala, expert des l'Union africaine et de l'APF, a remercié le Parlement congolais pour cette initiative. Il a indiqué que la ZLECAF est un mécanisme d'union et d'unification des économies africaines pour leur donner plus d'élasticité. *«Il s'agit de permettre aux entreprises africaines d'avoir un marché large, d'abattre les frontières et de pouvoir et de pouvoir produire davantage. Pour cela, il faut expliquer aux parlementaires, les enjeux qui sont en cours et surtout comment chacun pays doit manager son économie pour être en phase avec ces objectifs. Chacun doit se réveiller et donner le meilleur de lui-même pour pouvoir répondre à cette concurrence accrue qui va être créée par la ZLECAF»*, a-t-il averti.

Cyr Armel YABBAT-NGO

A VENDRE

Une parcelle d'une superficie de 1251,74m², située avenue Auxence Ickonga, face Hôtel Ledger (ancien Méridien).
Quartier Centre ville à Brazzaville.
Démarcheurs s'abstenir.

Contact: Roland M'PARA
Tél: 06 723 67 43 / 05 647 59 75 / 06 659 55 83

EDUCATION

La Fondation Ubipharm au chevet du collège Nkouka Boussoumbou de Madibou

Guidée par les valeurs de solidarité et de partage, la Fondation Ubipharm a fait don de deux bâtiments, l'un composé de trois salles de classe, et l'autre d'un bloc administratif au collège d'enseignement général Nkouka-Boussoumbou de Madibou, dans le huitième arrondissement de Brazzaville. C'est le ministre Jean Luc Mouthou, de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation, qui a réceptionné ces bâtiments, le lundi 4 décembre dernier au cours d'une cérémonie officielle. En présence de l'administrateur-maire de Madibou, Alain Milandou; du député Fulgence Malonga; de Hyacinthe Ingani, représentant de la Fondation Ubipharm, et des membres de l'ordre national des pharmaciens du Congo.

Le ministre coupant le ruban symbolique

Vue des deux bâtiments construits par Ubipharm

Le maire Milandou a remercié la Fondation Ubipharm pour son œuvre empreinte d'humanisme et de sens élevé du patriotisme pour ce merveilleux cadeau, *«le plus utile qui soit pour les enfants de Madibou».*
Si la vocation du groupe Ubipharm est d'apporter une réponse aux besoins de santé publique des populations, il a également le souci à travers sa Fondation de faciliter l'accès à l'éducation, afin de soulager la population scolaire.
C'est à ce titre que s'inscrit ce don de bâtiments au ministère de l'Enseignement préscolaire, primaire, secondaire et de l'alphabétisation.
La Fondation Ubipharm a également procédé à la réfection des toilettes des élèves. *«C'est pour nous, un geste d'amour pour nos enfants»*, a dit Hyacinthe Ingani.
Il a assuré le ministre de l'engagement de la Fondation à faire la promotion de l'excellence à travers l'amélioration des conditions d'accueil des élèves.
Pour la directrice de l'établissement, ce collège vient régler les problèmes scolaires dans la circonscription de Brazzaville I, en particulier dans le quartier de Madibou où les élèves étaient obligés de parcourir de longues distances pour atteindre le CEG de Mbouono de Kibina ou de Nganga Lingolo. *«L'ouverture de ce CEG est un ouf de soulagement pour les populations de Madibou»,* a dit Mme la directrice.
Le ministre Jean Luc Mouthou a indiqué: *«Nous continuons à faire en sorte que les enfants puissent avoir les infrastructures au plus près de leurs domiciles. Tel est notre sacerdoce et notre engagement le plus ferme et sur lequel nous allons continuer de travailler»,* a-t-il affirmé.
A noter que Nkouka Boussoumbou est le troisième collège à bénéficier de la générosité de la Fondation Ubipharm, après le lycée Thomas Sankara, de Mikalou et le collège Loussala, à Pointe-Noire.

Cyr Armel YABBAT-NGO

ARPCE-INS

Mettre en place un cadre de coopération pour collecter des informations

L'Agence de régulation des Postes et des communications électroniques (ARPCE) et l'Institut national de la statistique (INS) ont scellé le 6 décembre 2023 à Brazzaville un protocole d'accord dans le but de mettre en place un cadre de coopération entre les deux institutions pour procéder à la collecte et la fourniture des informations des secteurs des postes et des communications électroniques auprès des organismes internationaux.

Louis-Marc Sakala et Gaspard Symphorien signant les documents

Les documents ont été paraphés par Louis-Marc Sakala, directeur général de l'ARPCE, et Gaspard Symphorien Mbou Likibi, directeur général de l'INS.
Dans le cadre de ce protocole d'accord, l'INS va mettre, entre autres à la disposition de l'ARPCE, son expertise dans les champs d'activité qui touchent à la statistique, fournir les informations relatives à la réglementation aux méthodes de recueil des données statistiques; informer l'ARPCE un mois à l'avance du début des opérations de recueil des données auprès de la population et des ménages; entretenir avec l'ARPCE des relations d'échanges et de concertation qui contribuent au développement des parties dans leurs missions communes.
L'ARPCE, quant à elle, va verser à l'INS une contribution en espèces du budget convenu d'un commun accord, dans le cadre des campagnes de recueil de données, auprès de la population et des ménages; mettre à la disposition de l'INS son expertise dans les champs d'activité qui touchent les technologies de l'information et de la communication, et de la télécommunication; fournir à l'INS les informations relatives à la réglementation, aux autorisations de fournir des services postaux et de communications électroniques; instituer et maintenir un cadre d'échanges et de concertation avec l'INS en tant qu'organisme public de production des statistiques officielles, en application de sa propre politique de formation du personnel statisticien de qualité.
Pour Louis-Marc Sakala, l'ARPCE est chargée de veiller au respect des obligations envers les organisations internationales dans les domaines régulés, notamment en fournissant régulièrement des informations pertinentes permettant de renseigner, entre autres, l'indice de développement des TIC au Congo et de l'autre, l'INS a pour mission de procéder à la collecte des informations, à leur traitement, leur analyse, leur diffusion, leur stockage et leur mise à jour, tout en produisant et mettant à la disposition des utilisateurs, des données et analyses statistiques. *«A travers cette signature, l'ARPCE entend faire rayonner le Congo au niveau des agences internationales de notation par la mise à leur disposition des données fiables sur les secteurs qu'elle régule»*, a-t-il dit.
Le directeur général de l'INS a souligné que ce protocole est important pour les deux pays, *«car nous avons en commun des statistiques que nous fournissons aux organismes internationaux. Nous mettrons en place une équipe qui va affiner le travail»*, a-t-il promis.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

DAVID FIVE CONSULTING, cabinet conseil sis 1 angle, commandant FODE et Benoit GANONGO, Immeuble Morija vers le Mess mixte de garnison, Centre-Ville Pointe Noire
Tel : (00242)05 305 18 93. BP : 1258.
E-mail : secretariat@df-consulting.pro;
Pointe Noire – REPUBLIQUE DU CONGO

TECHNOLOGY OILFIELD SERVICES CONGO
« Société en liquidation » / Au capital de 10 000 000 FCFA
Siege social : centre-ville 2eme zone portuaire.
Pointe Noire / République du Congo

La société **TECHNOLOGY OILFIELD SERVICES CONGO** dont le siège social est sis, Pointe Noire, centre-ville 2eme zone portuaire et, suivant le jugement rôle commercial du tribunal du commerce de Pointe-Noire du 1er Mars 2023, relative à l'audience commerciale du Mercredi 1er mars 2023 à 18 H 50 Minutes.
Il a été déclarée : la cessation de paiement et la demande d'ouverture de la procédure de liquidation des biens de la société, a été désigné syndic liquidateur de la société **TECHNOLOGY OILFIELD SERVICES CONGO** avec pour missions de vendre les biens de cette société, recouvrer ses créances auprès de ses débiteurs et payer ses dettes auprès de ses créanciers.
Madame **SITOU Née NZAOU MAHANGA REINE BLANCHE**, demeurant à Ngoyo, Pointe Noire, titulaire du NIU n° P2009110003902142, a été nommée en qualité de liquidatrice, pour la durée des opérations.
Monsieur **TOURAKONDO ONGAMBOLO Rively** a été également nommé juge-commissaire pour coordonner lesdites missions.
En conformité avec la première annonce datée du 13 décembre 2023, nous procédons à la deuxième publication de la liquidation des biens de la société **TECHNOLOGY OILFIELD SERVICES CONGO,** les parties intéressées sont donc priées de prendre connaissance des détails susmentionnés.
Dépôt: Au greffe du tribunal de commerce de Pointe Noire, sous le numero GC-PNR-O1-2022-D-00097, du 18 Février 2022.
Immatriculée au régime du commerce et du credit mobilier sous le n°CG-PNR-01-2017-B16-00027.
La première annonce

Fait à Pointe Noire, le 05 Décembre 2023.

Pour Avis.
Cabinet Conseil, David Five Consulting.

CAMEPS

Le budget exercice 2024, arrêté en recettes et en dépenses à la somme 3.135.000.000 de F.CFA

Le Conseil d'administration de la centrale d'achat de médicaments essentiels et de produits de santé (CAMEPS) a tenu le 8 décembre dernier sa session budgétaire. C'était sous l'autorité du Prof Ange Antoine Abena, président du Conseil, en présence de Max Maxime Makoumba-Nzambi, directeur général de la CAMEPS.

Max Maxime Makoumba-Nzambi et le Prof Ange Antoine Abena

Quinze administrateurs ont pris part à cette session du Conseil qui a examiné et adopté quatre affaires: le procès-verbal de la session budgétaire du 24 juillet 2023; le programme d'activités 2024; le budget exercice 2024, arrêté en recettes et à la dépenses à la somme de 3.135.000.000 de F.Cfa; le budget et l'amendement de plan de recrutement 2024-2025.
En outre, le Conseil a adopté les modalités de calcul du capital décès des contractuels de la CAMEPS et autorisé la direction générale à procéder au paiement du capital décès des agents décédés.
Il a, par ailleurs, pris acte du rapport d'activités au 30 septembre 2023. Une résolution, cinq délibérations et trois motions ont été également prises.
Clôturant les travaux, le président du Conseil d'administration, le Prof Ange Antoine Abena, a exprimé ses remerciements aux administrateurs pour la réussite de cette session, ainsi que des délibérations prises. Et pour lesquelles, a-t-il dit, *«je suis convaincu, donneront des outils au directeur général de la CAMEPS et à toute son équipe, pour que lors de notre prochaine session, nous ayons des meilleurs résultats dans le fonctionnement de notre structure qui, j'en suis convaincu, sera le véritable instrument d'accompagnement de la politique du CAMU et de développement de notre système sanitaire».*

Cyr Armel YABBAT-NGO

POINTE-NOIRE

L'antenne du Laboratoire national de santé publique fonctionnelle dans douze mois

Le 24 novembre 2023, le ministre de la Santé et de la population, Gilbert Mokoki, a posé la première pierre de la construction de l'antenne du Laboratoire national de santé publique à Pointe-Noire. Il avait à ses côtés le Pr Rock Fabien Niama, directeur général dudit laboratoire, Louise Pierrette Mvano, représentante de la Banque mondiale au Congo, Herez Mohammed, directeur général de l'entreprise MBTP, chargée de l'exécution des travaux, et de biens d'autres autorités administratives, militaires et politiques.

Gilbert Mokoki posant la première pierre

Prenant le premier la parole, le Pr Rock Fabien Niama a justifié le choix de l'implantation de cette structure à Pointe-Noire. «*La cérémonie de ce matin marque le début d'une phase nouvelle du développement et la diversité des activités du Laboratoire de santé publique, tant souhaité par l'ensemble de son personnel. Au-delà de cette ambition légitimement souhaitée et exprimée de longue date, le projet de construire une antenne dans la ville de Pointe-Noire remonte à plus d'une décennie, tant la nécessité de disposer d'une structure de ce type était pressante au regard de ce que la ville de Pointe-Noire a toujours joué un rôle majeur dans la survenance de certaines épidémies dans notre pays. Cette nécessité s'est faite ressentir avec acuité pendant la pandémie de COVID-19».*

Dans son mot de circonstance, Herez Mohammed s'est d'abord réjoui de la confiance accordée à son entreprise pour réaliser ce projet spécial. Il a promis fournir le joyau dans un délai de douze mois.

La représentante de la Banque mondiale a souligné le rôle crucial que jouent les laboratoires cliniques dans la gestion de la santé publique, notamment en cas d'épidémie. *«En République du Congo, le premier cas de COVID-19 a été notifié le 14 mars 2020. Le pays a mis en œuvre trois plans nationaux de ripostes intégrant deux plans de déploiement et de vaccination contre la maladie COVID-19, auquel la Banque mondiale a contribué à hauteur de 56 millions de dollars. Cet appui a permis de réaliser près de 260.000 prélèvements, analysés pour l'essentiel au Laboratoire de Brazzaville. Je voudrais notamment noter que, tout récemment, alors que je prenais mon poste en République du Congo, une combinaison d'épidémies fièvre jaune, choléra et shigellose a sévi dans la ville de Dolisie, menaçant de s'étendre à d'autres départements du pays. Là encore, la question de l'analyse des échantillons s'est posée avec acuité»,* a-t-elle rappelé. *«C'est donc dans ce contexte que la Banque mondiale a été heureuse de répondre, de manière positive, à accompagner la République de Congo à se doter d'un deuxième laboratoire implanté ici à Pointe-Noire. Je salue la clairvoyance du gouvernement congolais, qui a su tirer les conséquences de l'expérience dramatique de la COVID-19, pour décider de doter le pays en général et la ville de Pointe-Noire, en particulier, d'un deuxième laboratoire performant, afin de pallier les principales difficultés auxquelles sont confrontées les populations relativement à la qualité des examens de laboratoire»,* a poursuivi Louise Pierrette Mvano.

Puis a suivi le rituel ancestral de bénédiction du site.

La pose de la première pierre de construction a mis un terme à la cérémonie.

Equateur Denis NGUIMBI

AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

Pour l'insertion professionnelle des jeunes

A travers son bureau national au Congo à Brazzaville, l'Agence universitaire de la francophonie poursuit sa série de formations des jeunes étudiants finalistes des universités membres pour concilier la théorie à la pratique, et permettre l'insertion socioprofessionnelle des diplômés.

Les participants à la formation

Après la formation en soft skills, en début novembre, ont suivie celles relatives au marketing digital, du 13 au 16 novembre; les formalités de création d'entreprise le 18 novembre ; les astuces pour rédiger un bon Curriculum vitae (CV) et une lettre de motivation pour une offre d'emploi à dossier physique ou en ligne, du 20 au 23 novembre 2023, au centre d'employabilité francophone du CNF Brazzaville. Sous l'égide du Pr Edouard Ngamountsika, responsable du bureau national de l'AUF.

Les étudiants sont de plus en plus attirés par les formations proposées par l'AUF qu'ils jugent «actuelles, alléchantes» mais surtout, gratuites. Les effectifs par formation vont crescendo, ils varient entre 30 et 70 participants.

Concernant le marketing digital ou la vente des produits et services en ligne, formation assurée par Trésor Gelvy Zissi, entrepreneur et coach en entrepreneuriat, spécialiste de la vente en ligne, la formation était basée sur les outils Canvas, (pour la création des contenus : des visuels, textes, affiches, etc.) pour faire la promotion des produits et/ou services et Buffer pour planifier les différents posts à travers les réseaux sociaux. Il permet aussi d'automatiser ces posts, en fonction du temps indiqué où ils doivent être diffusés.

Christ Dorvy Tsaty Nsimba, étudiant finaliste à l'ENSP (Université Marien Ngouabi), a déclaré : *«J'avais longtemps rêvé de compléter ma formation par la vente en ligne. Mais je n'avais jamais eu cette chance. D'autant qu'ailleurs, cette formation est toujours payante. Grâce à l'AUF, j'ai comblé cette lacune».* Cette thèse est soutenue par Séphora Béandre Milandou Bikoyi, étudiante à la faculté des Lettres, arts et sciences humaines (FLASH): *«L'AUF est une possibilité gratuite offerte aux étudiants pour compléter la formation théorique.»*

Dans la même perspective, un autre groupe d'étudiants a été formé en formalités de création d'entreprise. C'était le 18 novembre au centre d'employabilité francophone. Il était question de leur montrer les procédures de création d'une entreprise. Cet atelier s'inscrit comme objectif dans le pôle 4 des centres d'employabilité francophones, l'objectif général étant de mettre à la disposition des étudiants des mécanismes nécessaires pour créer une entreprise au Congo. Et comme objectifs spécifiques s'ajoutent, entre autres, les connaissances sur les formalités de création, la législation du code du travail, etc.

Le partage d'expérience a permis à certains d'entre les apprenants d'envisager la création de leur business. Armel Bampé Nkouma, participant croit que *«l'expérience de M. César Moukiama, est un exemple qui bouscule mes codes. Il a commencé avec seulement un pressing, puis il en a eu deux. L'épargne l'a amené à créer deux écoles puis il y a peu, il a réalisé 8 ha de manioc. Tout est possible…»*

La semaine du 20 au 23 novembre a été consacrée à l'atelier d'écriture qui s'inscrit dans le cadre des activités du pôle 1 de l'AUF et des activités du bureau national du CEF-Congo. *«Je suis heureuse d'apprendre à rédiger un CV et une lettre de motivation. Merci beaucoup à l'AUF pour cette formation gratuite»,* s'est réjouie Jémilha Pacôme, étudiante à la FLASH.

Gaule D'AMBERT

COUP D'OEIL EN BIAIS

Marché Total : vendeurs et policiers jouent au chat et à la souris

Malgré la présence des policiers qui font régulièrement irruption, vendeurs et vendeuses à la sauvette ont réoccupé l'avenue Mabiala-ma-Nganga qui traverse de part en part le marché Total, dans le deuxième arrondissement de la capitale congolaise. Cette voie d'accès pourtant dégagée des étalages est redevenue encombrée. D'autres marchands s'installent un à un sur le trottoir de l'avenue de l'OUA vendant à même le sol, mais ils sont aux aguets, donc prêts à se sauver au cas où la police lancerait l'assaut pour en attraper quelques-uns. Une chasse bien souvent infructueuse pour la police. Car les vendeurs à la sauvette sentent le danger venir. A une vitesse incroyable, ces femmes et ces hommes rangent rapidement leurs marchandises, se faufilent dans la masse et disparaissent. Ils ne vont pas loin et restent à observer si la police a réellement quitté les lieux. Néanmoins, il arrive que quelques malchanceux se fassent attraper. Leurs marchandises sont alors ravies ou piétinées. Malgré cela, ils ne baissent pas les bras et affrontent les policiers au risque de leur liberté. La mairie de Bacongo leur avait autorisé de s'installer là où devait être construit le deuxième module du marché Total. Ils y ont placé des tables, mais pour eux, il n'est plus question de les occuper, parce que les clients font rarement un détour de ce côté-là. Alors, ils ont choisi la vente à la sauvette en réoccupant les trottoirs et l'avenue Mabiala-ma-Nganga pourtant interdits.

Les délestages jouent les prolongations à Brazzaville

On ne sait plus sur quel pied danser avec Energie électrique du Congo (E²C). Annoncée pour le 6 décembre dernier, la fin des délestages intempestifs n'a pas eu lieu à Brazzaville. A la place, la société a annoncé une nouvelle rallonge de dix jours qui a expiré le 14 décembre 2023 au grand dam de sa clientèle. Les vendeurs de bougies et de torches à piles s'en sont frottés les mains. *«En réalité, le principal opérateur du pays bricole. Il fait des promesses illusoires depuis sa création. Les autorités nous ont vendu du vent. SNE ou E²C : rien n'a changé »,* a réagi un de nos lecteurs.

La pénurie de pièces de monnaie persiste à Brazzaville comme à Pointe-Noire

«500, 1000 francs, pas de monnaie», scandent à tue-tête les contrôleurs de bus à chaque arrêt, une façon d'exiger de tout client de disposer de 150 francs CFA en pièce de monnaie pour payer sa course. De même si on n'a pas ''la petite monnaie'', il est difficile d'acheter les bouquets des condiments vendus à 25, 50 ou 100 francs CFA, sinon on doit en acheter plus, à ses dépens. La faute à la pénurie des pièces de monnaie. Cette situation provoque des tensions. Rixes et accrochages entre usagers d'un côté, transporteurs et vendeurs de l'autre sont fréquents. Certains ne s'empêchent pas d'en venir aux mains, quand l'un tend un billet de banque ou quand l'autre est incapable de rendre la monnaie. Il faut trouver une solution à cette situation qui dure depuis plusieurs années.

A Brazzaville, le prix du bus varie au gré des équipages

Du rond-point Mouhoumi, à Mfilou-Ngamaba, au marché Total à Bacongo, le prix du transport urbain est à 250 francs CFA, à certaines heures de la journée. Du terminus de Moukondo-Mazala, à Moungali, le quatrième arrondissement, en allant au marché Total, c'est parfois le même tarif. Pour les quartiers situés dans la périphérie de la capitale comme Kombé, Agri-Congo Mayanga, Nganga-Lingolo, au sud de Brazzaville, et bien d'autres au nord de la capitale, les prix varient de 250 à 500 francs CFA. Le prix homologué par l'autorité compétente, celui de 150 francs CFA, on n'en tient plus compte. *«Celui qui ne veut pas descend… »*, crient les contrôleurs de bus. Les transporteurs s'obstinent dans leur tracasserie. Ainsi va le pays…

L'avenue Matsoua polluée par les ordures ménagères

Quotidiennement sont déposées des ordures ménagères à trois endroits du terre-plein de l'avenue Matsoua à Bacongo, le deuxième arrondissement de Brazzaville. D'abord en face de la station-service X-Oil, ensuite en face de l'agence Banque postale, enfin en face de l'ex-Cinéma Rio. Le ramassage par la société Averda est irrégulier. Il peut se passer une semaine sans que ces ordures ne soient enlevées. Par leur volume, ces déchets polluent le voisinage et les passants obligés de se boucher les narines. La mairie d'arrondissement ne trouve pas de solution alternative, et laisse faire.

La Fondation MTN Congo offre un système d'électrification photovoltaïque, à l'hôpital Adolphe Sicé de Pointe-Noire

La fondation MTN Congo, dans son engagement sociétal, a fait don à l'hôpital général Adolphe Sicé d'un système d'électrification solaire photovoltaïque pour les services de réanimation et du bloc opératoire. Le lancement officiel des travaux d'installation dudit système a été effectué ce vendredi 8 décembre 2023 au sein du complexe hospitalier de Pointe-Noire.

Prisca Lomouel, représentante du Directeur Général de MTN Congo

D'un coût global de quarante millions de francs CFA (40.000.000 CFA), ce projet contribuera à réduire significativement les risques d'alimentation en énergie dans la prise en charge des malades internés dans les deux différents services.

À en croire Prisca LOMOUEL, représentante du Directeur Général de MTN Congo, la Fondation MTN Congo accorde une attention particulière aux questions de respect de la biodiversité et de l'environnement, raison pour laquelle cette entreprise citoyenne adopte l'énergie solaire photovoltaïque comme source d'énergie de premier plan.

Après une analyse minutieuse du savoir-faire de l'ensemble des entreprises ayant participés à l'appel d'offres de la fondation MTN, c'est l'entreprise Direct Services Group qui a eu l'honneur de décrocher le contrat et de mener à bien les travaux suivant un délai de quarante-cinq jours.

Selon le directeur général de Direct Services Group, Meryl Scapin KOUALA, ce système, qui sera installé au deuxième étage de la salle nord du bloc de réanimation de l'hôpital Adolphe Sicé, sera composé d'un kit complet de 27 500 à 30 000 W avec un champ de cinquante modules solaire panels monocristallins de 550 à 600 W d'une puissance unitaire similaire. À cela, va s'ajouter un kit d'intégration toiture permettant la pose des capteurs assurant la fonction d'étanchéité, deux MPPT 100 A, trois box de jonction de 192 V, un convertisseur de 20KW/H pour assurer le basculement automatique au courant ondulé qui sera installé, 16 batteries de 12 V 200A/H l'unité, une box de raccordement et de protection des batteries.

Photo de famille

L'installation proposée aura une capacité d'environ 38 000 à 40 000W/H. Une formation du personnel hospitalier à l'utilisation optimale des ressources énergétiques disponible est également prévue.

Pour le directeur général de l'hôpital Adolph Sicé, Docteur Lambert CHAKIROU, ce don de la Fondation MTN qui lui va droit au cœur vient enlever une épine des pieds du personnel hospitaliers et des usagers. Il estime que les coupures de courant constituent un problème majeur pour une structure de santé, une situation qui perturbe les activités de l'hôpital et constitue un danger pour les patients.

Le système d'électrification solaire photovoltaïque

Il a ensuite ajouté que l'énergie produit par le système d'électrification solaire photovoltaïque est respectueuse de l'environnement, gratuite et inépuisable, d'autant plus qu'elle n'émet pas de gaz à effet de serre ou du dioxyde de carbone.

Implantée au Congo depuis près de 22 ans, la compagnie téléphonique MTN Congo, à travers sa fondation, multiplie les actions sociales dans tout le pays et dans tous les secteurs sociaux.

Mme Prisca LOMOUEL, a déclaré que ce don de la Fondation MTN n'est qu'une première expérience qui s'inscrit dans sa volonté de promouvoir l'énergie renouvelable en République du Congo. Elle ajoute que ce projet sera également étendu à d'autres hôpitaux au grand soulagement des patients et personnel hospitalier ainsi qu'à d'autres secteurs d'activités.

À l'heure de la lutte contre le réchauffement climatique et le rôle stratégique que joue le bassin du Congo dans ce combat mondial, l'initiative écoresponsable de la fondation MTN vient ajouter sa pierre à l'édifice.

SOMMET DE LA CEDEAO A ABUJA

Maintien des sanctions contre les militaires au pouvoir à Niamey

Les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) étaient en réunion dimanche 10 décembre 2023 à Abuja, au Nigeria, à l'occasion du 64e sommet de leur institution. Ils ont maintenu les sanctions contre les militaires au pouvoir à Niamey. L'organisation a une nouvelle fois demandé la libération immédiate du Président Mohamed Bazoum et de sa famille, ainsi que celle des ex-dignitaires arrêtés.

La *CEDEAO allège les sanctions à l'endroit du Niger*

La junte nigérienne n'est toujours pas acceptée au sein des organes de la CEDEAO, ainsi le Premier ministre du Président Mohamed Bazoum renversé a occupé le fauteuil du Niger durant le sommet. Pendant le huis clos des chefs d'Etat, le représentant de la Côte d'Ivoire a réclamé la libération du Président Mohamed Bazoum avant toute négociation. Dans la même veine, un ministre béninois représentant son pays a déclaré: «Il faut reconsidérer nos exigences si le Président Mohamed Bazoum est libéré. Les militaires de Niamey présentent une feuille de route».

Bola Tinobu, Président du Nigeria a affirmé que *«les militaires nigériens peuvent garder le pouvoir pour un délai raisonnable, mais ils doivent libérer Bazoum»*. De son côté, Hassouni Massoudou, ministre des Affaires étrangères du Président renversé s'est dit satisfait: *«Je suis raisonnablement satisfait, parce que de toute façon, un certain nombre de principes ont été maintenus. Et des perspectives peuvent se dégager s'il y a une bonne volonté de part et d'autre»*.

Très impliqués dans le dossier, les chefs d'Etat du Togo, du Bénin, de la Sierra Léone ont été chargés de prendre contact avec la junte nigérienne à Niamey, au nom de la CEDEAO, pour l'élaboration d'un schéma de sortie de crise. Avant Noël, le ministre togolais des Affaires étrangères et le représentant spécial des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest doivent se rendre à Niamey. L'objectif est d'y engager des négociations avec la junte pour trouver une solution de sortie de crise avec comme axe central une transition de courte durée.

Si la Conférence a décidé de lever les sanctions de voyager contre des autorités maliennes, beaucoup d'autres sujets ont été abordés lors de la rencontre à huis clos des chefs d'Etat. Le vice-président ivoirien Tiémoko Meyliet Koné, qui représentait son pays au sommet a lors du huis clos abordé le problème de 35 000 réfugiés originaires du Burkina Faso voisin résidant désormais en Côte d'Ivoire et la situation qui devient de plus en plus difficile.

Le ministre béninois, représentant son pays, a annoncé la solidarité de Cotonou envers la Guinée-Bissau et la Sierra Léone, deux pays qui ont récemment connu des soubresauts. Mada Bio, Président sierra-léonais a demandé à la CEDEAO de participer aux enquêtes en cours. Selon lui, un ex-Président de la Sierra Léone serait impliqué dans la tentative de putsch. Sur le même sujet, le représentant du Président sénégalais Macky Sall a plutôt demandé le respect de l'ex-Président de Sierra Léone Ernest Bay Koroma, accusé par le pouvoir local d'être derrière les récents évènements.

Umaro Sissoco Emballo, Président de la Guinée-Bissau s'est dit quant à lui choqué du fait que le Conseil des ministres de la CEDEAO dise regretter la dissolution de l'Assemblée nationale dans son pays. Le Ghanéen Nana Akufo-Addo a souligné qu'*«il faut mettre en place la Force d'attente chargée de la lutte contre le jihadisme et contre les coups d'Etat. L'Alliance des Etats du Sahel (AES) composée du Mali, du Niger et du Burkina Faso tente de détruire la CEDEAO avec l'aide de la Russie»*.

La CEDEAO va étendre le mandat de la Force de stabilisation ECOMOG présente depuis plusieurs années en Guinée-Bissau. Les troubles et les répliques qui ont agité le pays, mais aussi le putsch avorté en Sierra Leone sont autant de signes inquiétants pour les dirigeants ouest-africains en fonction.

Alain-Patrick MASSAMBA

CAMEROUN

Oligui Nguema était l'hôte de Paul Biya

Le nouvel homme fort du Gabon, le général Brice Clotaire Oligui Nguema, Président de transition et chef de l'Etat gabonais, était mercredi 6 décembre 2023 à Yaoundé au Cameroun. Une visite éclair qui s'est inscrite dans le sillage de plusieurs rencontres ces derniers mois avec les chefs d'Etat de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC). Il s'est entretenu pendant plus de deux heures avec le Président Paul Biya, sur la situation politique du Gabon notamment.

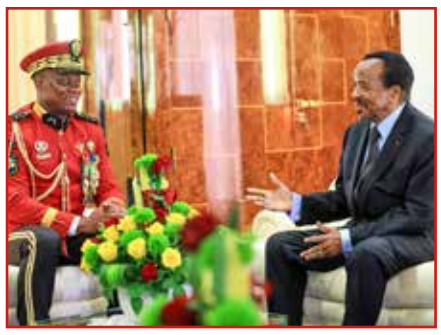

Le tête-à-tête entre Paul Biya et Oligui Nguema

Des sources ont laissé entendre que la situation interne au Gabon, depuis la chute le 30 août d'Ali Bongo Ondimba a fortement préoccupé le Président camerounais. Le Président Oligui Nguema est revenu sur les motivations qui ont conduit au coup de force et présenté les axes de travail de la transition qu'il conduit jusqu'à l'organisation des prochaines élections démocratiques dans son pays.

Une évaluation des rapports de coopération entre les deux pays qui ont en partage près de 300 kilomètres de frontières communes a aussi été faite. Des entretiens cordiaux et fructueux, a résumé Paul Biya après cette audience. Quoique brève, cette visite a suscité un certain engouement auprès des Camerounais, heureux de voir le nouvel homme fort du Gabon.

D'après Télesphore Obamé Ngomo, porte-parole de la Présidence gabonaise, *«ce tête-à-tête a été une preuve de l'estime que Paul Biya porte au général Oligui Nguema. Paul Biya est expérimenté, c'est le doyen. Nous étions demandeurs pour le voir, mais la rencontre a tardé, car il avait un emploi du temps chargé. La rencontre s'est visiblement bien passée. Paul Biya avait des questions. Il fallait expliquer, rassurer et écouter ses conseils. Et la démarche semble avoir réussi»*.

A l'issue de cette visite, le général Oligui Nguema n'a pas caché sa satisfaction, disant qu'il était venu *«implorer afin que le Gabon revienne dans la CEEAC et retrouve ses lettres de noblesse. Je suis ému, mais cette visite me rassure, Paul Biya nous a promis son soutien total pour que les choses reviennent à la normale»*, a-t-il indiqué.

A-P. M.

Cabinet d'Avocats

Irène Josiane OKOKO & Lin Brice OKEMBA
AVOCATS A LA COUR

Irène Josiane OKOKO
Lin Brice OKEMBA
Muriel Gladys L. MOUANDZA
Avocats à la Cour

Régis MACKAYA MISSAMOU
Avocat Stagiaire

VENTE SUR SAISIE IMMOBILIERE

Il est porté à la connaissance du public qu'il sera procédé le 06 Janvier 2023 à 9 heures précises du matin, par devant le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, sis en face du Consulat Général de France, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble appartenant à **Monsieur MOUYEKOLOLO BOUKAKA Abraham.**

A la requête de la Compagnie Financière Africaine Congo, en sigle **COFINA CONGO,** Société anonyme avec Conseil d'administration, au capital de **6.100.000.000 F. CFA,** Etablissement de Micro Finance de 2è catégorie, règlement **n°01/02/CEMAC/UMAC/COBAC, Décision COBACD-2017/115, RCCM CG BZV15 B 6030, NIU:M2015110001002074** dont le siège social est sis, avenue Nelson MANDELA Centre-ville, Brazzaville, Tél.:(242) 22 260 10 10 prise en son agence de Pointe-Noire, sise Boulevard Charles De GAULLE, immeuble Maison Sans Frontière, République du Congo;

Poursuites et diligences de son Directeur Général, **Monsieur Davy-Pacôme NZEKWA,** domicilié en cette qualité audit siège;
- Et en vertu de la grosse dûment en forme exécutoire d'une convention de crédit à court terme assortie d'un cautionnement hypothécaire délivrée à Pointe-Noire, le 07 Juillet 2022 par Maître **André POBA**, Notaire à Pointe-Noire;
- D'un commandement aux fins de saisie immobilière du ministère de Maître Venceslas Priva **ONKA ANDAKA**, Huissier de Justice, Près la Cour d'Appel de Pointe-Noire en date du 24 Juillet 2023 publié pour valoir saisie immobilière le 23 Août 2023 par Monsieur le Chef de Bureau de la conservation foncière de Pointe-Noire cité ;

IL SERA ADJUGE AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR

L'immeuble ci-dessous désigné appartenant à Monsieur **MOUYEKOLOLO BOUKAKA Abraham**, domicilié au Centre-ville de Pointe-Noire;

DESIGNATION

Un immeuble urbain bâti situé au quartier Mont Kamba, cadastré parcelle n°5, bloc 121, section BV, superficie 500m², objet du titre foncier n°41752;

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges dressé le 25 Septembre 2023 par Maître **Lin Brice OKEMBA,** Avocat à la Cour, et déposé le même jour au greffe du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire, les enchères seront reçues sur:
- La mise à prix de: F. CFA 57.232.300;
- Montant des enchères de: F. CFA 4.767.700

Fait et rédigé à Pointe-Noire
Le 11 Décembre 2023.

Par l' Avocat de la partie poursuivante
Pour tous renseignements, s'adresser à:

1- Maître Lin Brice OKEMBA, Avocat à la Cour; Tél.: 06 902 81 55

2- Maître Venceslas Priva ONKA ANDAKA, Huissier de Justice; Tél.: 06 403 83 83

3- Greffier en Chef du Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire.

MESSE DE CLOTURE DE LA RETRAITE ANNUELLE DES EVEQUES

Les prélats invitent le peuple de Dieu à rester toujours attaché au Seigneur

Débutée dimanche 3 décembre au Foyer de charité Le Mont Thabor de Liambou, dans l'archidiocèse de Pointe-Noire, la retraite spirituelle annuelle des évêques du Congo s'est clôturée dimanche 10 décembre 2023, par une messe solennelle en l'église Saint Jean Bosco de Tié-Tié. Elle a été présidée par Mgr Bienvenu Manamika Bafouakouahou, archevêque de Brazzaville, président de la Conférence épiscopale du Congo (CEC). Au cours de cette messe, les évêques ont prié pour leur confrère Mgr Miguel Angel Olaverri, archevêque de Pointe-Noire en convalescence en Italie. L'église a été prise d'assaut par les chrétiens, venus rendre grâce à Dieu avec leurs pasteurs.

Réunis en l'église Saint Jean Bosco de Tié-Tié en ce deuxième dimanche du temps de l'Avent (attente), Année B, les membres de la Conférence épiscopale du Congo étaient accueillis par l'abbé Alain Loemba-Makosso, vicaire général de Pointe-Noire, en lieu et place de Mgr Miguel Olaverri, évêque du lieu. Ce dernier est tombé malade pendant que les évêques étaient en visite Ad limina au Vatican du 10 au 20 novembre 2023.

La messe a débuté par l'écoute du message sonore de Mgr Miguel dans lequel il manifeste sa communion avec ses confrères dans l'épiscopat et avec l'Eglise du Congo. Dans ce message d'espérance, l'archevêque de Pointe-Noire appelle sa communauté chrétienne diocésaine à garder la foi et sollicite les prières de tous pour son plein rétablissement, afin de les retrouver très prochainement. Il remercie le prédicateur de la retraite pour sa disponibilité. Il a offert sa bénédiction et réaffirmé sa passion pour les pauvres.

L'homélie a été donnée par Mgr Urbain Ngassongo, évêque de Gamboma, vice-président de la CEC (Is 40,1-5.9-11; 64,2b-7; Ps 84 (85); 2 P 3,8-14; Mc 1,1-8). Il a exalté l'accroissement de l'Eglise locale du Congo, et a appelé à la conversion en profondeur en mettant un accent sur le laborieux

Les évêques du Congo accompagnés des autorités locales

travail d'évangélisation, en lien avec la célébration des 140 ans de l'évangélisation du Congo. Le numéro 2 de la CEC a rappelé le caractère fondamental du baptême reçu en Jésus par chaque chrétien.

L'évêque a prêché sur l'identité de l'Eglise qui est authentiquement une, sainte, catholique et apostolique. Se basant sur les textes liturgiques du jour, il a fait siennes les paroles de consolation proférées par le prophète Isaïe, conformément au deuxième dimanche de l'Avent. Il a exhorté le peuple de Dieu à une connexion au Christ, à travers le logiciel de la miséricorde.

Pendant l'action de grâces, la procession des offrandes a donné l'occasion aux représentants des paroisses, mouvements, groupements et services de défiler devant l'autel pour déposer leurs présents. Sur recommandation de Mgr Miguel, ces présents vont être destinés aux prisonniers de la Maison d'Arrêt, question de leur permettre de passer en beauté la fête de Noël.

L'un des moments forts de cette célébration a été celui des allocutions. Celles-ci étaient constituées du mot de remerciements du président du Bureau diocésain de l'apostolat des laïcs (BDAL) Firmin Bozangabato, par ailleurs président du Conseil national de l'apostolat des laïcs du Congo (CNALC), celui du vicaire général de Pointe-Noire qui a pris la parole au nom de Mgr Miguel, et celui de Mgr Manamika. Le président de la CEC a souligné trois points: merci à Dieu pour l'accueil cordial par le Pape lors de la visite Ad limina, le message du Pape qui a recommandé aux évêques de transmettre sa bénédiction au peuple de Dieu qui est au Congo (bénédiction impartie par tous les évêques à la fin de la messe), l'écho à l'homélie de Mgr Urbain pour rester toujours attaché à Dieu.

Autre temps fort, la présentation des évêques au peuple de Dieu par le vicaire général de Pointe-Noire. Il a également présenté le prédicateur de la retraite, les abbés Vivien Carol Etouolo et Jean-Baptiste Ngoyi Ngoma, respectivement secrétaire général et économe de la CEC, ainsi que les autorités qui y ont participé. Notamment Louis Marie Bantou, directeur de cabinet représentant le préfet et le député Louis Gabriel Missatou, représentant Mme le maire de Pointe-Noire.

La retraite des évêques avait pour thème: *«Apprends-moi la vraie valeur des jours que tu me donnes»* et pour prédicateur le père Augustin Ntima Nkanza (jésuite) venu de Kinshasa (RD Congo). Il est ancien supérieur provincial de la Province d'Afrique centrale (PAC) de la Compagnie de Jésus que constitue la RD Congo. Cette retraite qui est un temps de ressourcement spirituel et qui clôture leurs rendez-vous phares de l'année, a permis aux évêques de plancher sur plusieurs dossiers d'importance inscrits dans leur agenda.

A l'issue de leur retraite comme lors de leur récente Assemblée plénière à Brazzaville, les évêques n'ont pas fait de déclaration publique, ni délivré un message au peuple de Dieu.

Aristide Ghislain NGOUMA

SYMPOSIUM DES CONFÉRENCES ÉPISCOPALES D'AFRIQUE ET MADAGASCAR (SCEAM)

Message du Comité permanent à tous les chrétiens du continent et aux personnes de bonne volonté

Chers frères et sœurs en Christ,

La paix soit avec vous!

Réunis à Lagos, au Nigéria, du 18 au 23 novembre 2023, pour notre deuxième rencontre annuelle et la célébration du Jubilé d'or du CEPACS (Comité épiscopal panafricain pour les communications sociales), nous, archevêques et évêques, membres du Comité permanent du SCEAM (Symposium des Conférences épiscopales d'Afrique et de Madagascar), vous adressons ce message pour partager notre joie et nos préoccupations pastorales en cette année où l'Eglise continue d'approfondir le processus synodal sous l'égide du Pape François.

A l'issue de notre réunion, nous rendons grâce au Seigneur pour les merveilles qu'il a accomplies pendant cinquante ans en faveur de l'Eglise d'Afrique par l'intermédiaire du CEPACS qui fait partie également du SCEAM. Nous profitons de l'occasion pour adresser nos félicitations aux responsables du CEPACS et nous leur souhaitons pleine réussite dans leur mission au service de l'évangélisation et du développement humain intégral en Afrique.

Au cours de cette rencontre, nous avons eu l'occasion d'échanger sur les réalités vécues par les populations dans les régions du continent. La pauvreté sévit toujours dans plusieurs pays même si des efforts ont été déployés par les gouvernements pour soutenir la reprise économique après la crise due à la pandémie du COVID-19 qui a laissé des traces profondes dans le continent.

Le président du SCEAM entouré des évêques, prêtres et du préfet du dicastère pour la Communication à Lagos

Les rapports qui ont été faits par les représentants des régions ont mis l'accent sur la dégradation des conditions de vie des familles qui sont en situation de précarité et sur les difficultés pour les jeunes à trouver du travail alors que beaucoup d'entre eux ont étudié pendant plusieurs années et suivi des formations en vue d'acquérir des compétences.

Par ailleurs, nous avons aussi été mis au courant des conflits interétatiques et les guerres qui s'ensuivent, faisant des victimes innocentes, notamment les enfants. Nous portons dans nos prières toutes ces victimes qui ont perdu leurs vies à cause des ambitions effrénées de certains dirigeants pour qui les intérêts personnels et ceux de leurs clans, voire leurs alliés étrangers comptent plus que ceux de leurs pays respectifs.

En outre, nous avons été informés que plusieurs élections auront lieu au cours de ce trimestre et l'année prochaine. L'impression qui se dégage de nos échanges, c'est que certaines de ces élections sont organisées de manière à favoriser les candidats d'Etat et que de ce fait, c'est la démocratie qui est bafouée. Sur ce point, plusieurs Conférences épiscopales ont déjà émis leur avis et nous faisons nôtre ce que la CENCO (Conférence épiscopale nationale du Congo) a dit: *«La stabilité de notre pays et le bien-être de sa population passent notamment par des élections libres, inclusives, transparentes, apaisées»* (Message de la CENCO, Juin 2023).

Comme nous le savons, les coups d'Etat qui sont survenus au Sahel et en Afrique centrale ont été au cœur de l'actualité cette année. A la différence des coups d'Etat des années 70-80 où leurs auteurs se donnaient pour mission de conquérir le pouvoir afin de s'y maintenir aussi longtemps qu'ils le souhaitaient, ceux de cette année se distinguent par leur caractère messianique en ce sens que le but visé ici c'est de libérer les peuples des injustices et de mettre fin à l'accaparement des richesses nationales par des *«dynasties politiques»* et par leurs alliés étrangers. Le fait qui retient l'attention, c'est que les populations ont pris fait et cause des putschistes et cela parce que le coup d'Etat leur apparaît comme la manifestation d'une colère qui a été enfouie depuis longtemps face aux situations d'injustice qu'elles ont subies et qu'il leur a donné l'occasion de remettre en question la logique géopolitique qui a été appliquée et imposée depuis belle lurette aux pays africains producteurs de matières premières. C'est donc un tournant qui s'est amorcé en Afrique avec ce changement qui est survenu au Sahel et en Afrique centrale.

D'aucuns se posent peut-être la question de savoir quelle est notre position concernant les coups d'Etat. Par principe, nous sommes contre les coups d'Etat et cette réponse va dans la droite ligne de l'enseignement de l'Eglise qui n'approuve pas la conquête du pouvoir par la force. Le système que l'Eglise approuve est celui de la démocratie qui *«assure la participation des citoyens aux choix politiques et garantit aux gouvernés la possibilité de choisir et de contrôler leurs gouvernants ou de les remplacer de manière pacifique lorsque cela s'avère opportun»*.

Le système démocratique n'est pas parfait et nous en sommes conscients, mais c'est le moins mauvais par rapport aux autres modèles de gouvernement, du fait qu'il garantit la promotion et la défense des droits humains.

Toutefois, il est des cas concrets comme celui du Sahel et de l'Afrique centrale dont l'appréciation requiert un discernement. En effet, l'Eglise n'est pas indifférente au sort des populations qui vivent dans ces régions et qui ont exprimé leur colère en apportant leur soutien au gouvernement de facto issu du coup d'Etat. Nous comprenons bien l'aspiration des populations de ces régions à une vie meilleure et par conséquent, l'Eglise se fera un devoir d'accompagner ce qui se fait de bien dans ces pays afin que le processus débouche sur la mise en place d'une vraie démocratie. Dans cette perspective, nous lançons un appel aux dirigeants et aux acteurs politiques ainsi qu'à la société civile afin qu'ils organisent une concertation pour empêcher toute dérive, comme celle de la tentation de pérenniser la transition démocratique.

Chers frères et sœurs,

Notre continent est confronté actuellement à plusieurs défis. L'Eglise ne reste pas les bras croisés mais elle est solidaire des peuples de ce continent en renforçant ses œuvres sociales et caritatives pour venir en aide aux personnes vulnérables et aux familles en situation de précarité. Nous sommes aussi solidaires avec nos confrères évêques qui s'investissent dans la recherche de solutions pour l'instauration d'une paix durable dans la région des Grands lacs et au Soudan.

L'Afrique est à la croisée des chemins et nous sommes invités à jeter les bases d'une culture de la *«fraternité»* et de construire le pont de la fraternité, comme nous l'a recommandé maintes fois le Pape François, afin d'apporter un nouveau souffle à l'Afrique.

Puisse la Vierge Marie, Reine de l'Afrique, intercéder pour nous auprès du Christ afin que la justice et la paix puissent régner en Afrique!

Fait à Lagos,
le 23 novembre 2023
+Fridolin Cardinal AMBONGO
Archevêque de Kinshasa
Président du SCEAM

DIOCESE DE KINKALA

Commémoration des 25 ans de la mort du père Jan Czuba

Dimanche 26 novembre 2023, 34e et dernier dimanche de l'année liturgique A, solennité du Christ, Roi de l'univers, la chrétienté de la paroisse Saint Thomas de Loulombo, a accueilli Mgr Ildevert Mathurin Mouanga, évêque de Kinkala, venu partager avec elle la joie d'un triple événement: la fête du Christ, Roi de l'univers, la Journée diocésaine de la Jeunesse et la commémoration des 25 ans de la mort du père Jan Czuba, prêtre missionnaire polonais, assassiné le 27 octobre 1998, à Loulombo.

L'évêque de Kinkala, les prêtres et les religieuses devant la tombe du père Jan Czuba

En cette solennité du Christ, Roi de l'univers, l'évêque de Kinkala a pris l'option de la pastorale de proximité, en allant visiter, paître le troupeau de Dieu et échanger avec les paroissiens de Saint Thomas de Loulombo. C'est également à Loulombo qu'en compagnie de leurs aumôniers paroissiaux et diocésains, plus de cinq-cents jeunes et enfants venus de Missafou, Kindamba-Ngouedi, Mindouli, Kingoyi, Kinkembo et Loulombo (Doyenné chemin de fer Ouest) se sont donné rendez-vous pour célébrer la 38e Journée diocésaine de la Jeunesse, (JDJ), sur le thème: *«Joyeux dans l'espérance» (Rm. 12,12)*. A cette occasion, l'évêque de Kinkala a rappelé aux jeunes et enfants qu'ils constituent l'espoir de la société. Pour cela, ils doivent être des *«semeurs d'espérance et de manière joyeuse»*, dans un monde où la désespérance guette plusieurs d'entre eux et les pousse à suivre des vendeurs d'illusions, au lieu de s'enraciner dans le Christ, le vrai berger. Ils doivent être prêts à accomplir, *«avec empressement, des bonnes actions en faveur des autres, sans attendre qu'on le leur demande, et sans en attendre une récompense en retour»*. Il s'agit, justement, de cet empressement qui a caractérisé le père Jan Czuba, en acceptant de rejoindre en *«hâte»* sa seconde patrie, alors que celle-ci ne donnait aucune garantie de sécurité. Comme quoi, *«il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ceux qu'on aime» (Jean 15,13)*. Le père Jan Czuba a accepté, avec un courage prophétique de rester et de souffrir avec ces hommes, ces femmes, ces jeunes et ces enfants de Loulombo qu'il à aimés tant: *«Je reste jusqu'à la fin. Loulombo est ma mission de choix… Mon cœur y a pris racines!»*, affirmait-il, imperturbable lorsqu'on lui demandait de quitter les lieux. Il a, donc, combattu le vrai combat: celui de la foi dans cette terre de Loulombo d'où il attend la résurrection. Le 11 février 2023, Mgr Andrzej Jez, évêque de Tarnow (Pologne) en visite à Loulombo, affirmait: *«Le père Jan Czuba, un missionnaire ordinaire, est devenu un témoin de la mission, allant jusqu'à donner sa vie. Il pouvait rester en Pologne, mais il a choisi de servir le Seigneur en terre congolaise. La société et l'Eglise ont besoin des bâtisseurs, des témoins engagés, courageux, responsables…»*.

En cette occasion, le père Bogdan Piotrowski, curé de la paroisse Jésus Ressuscité et de la Divine Miséricorde du Plateau des 15 ans dans l'archidiocèse de Brazzaville, représentant également le diocèse de Tarnow d'où est originaire le père Jan Czuba, a effectué le voyage de Loulombo, en compagnie de Sr Noémie Swieboda de la Congrégation des sœurs de Saint Joseph de Cracovie et de Sr Thècle Bahamboula de la Congrégation des sœurs congolaises du Rosaire. Prenant la parole, le père Bogdan a informé la communauté paroissiale de Loulombo de la perspective d'ouverture de la cause de béatification du père Jan Czuba. C'est avec joie que la communauté paroissiale, par le biais de son curé, l'abbé Arcadius Blaise Matouvouengui, a accueilli l'heureuse nouvelle. Dès lors, a affirmé l'ordinaire de Kinkala, que ceux qui ont des témoignages sur la vie du père Jan Czuba les rassemblent afin de les mettre à la disposition de l'Eglise lorsqu'il en sera le moment. En même temps, il a invité la chrétienté à manifester une véritable ferveur autour de ce qui devient *«une intention de prière pour tous»*.

A l'issue de la célébration eucharistique, il y a eu un temps de prière et le dépôt de la gerbe de fleurs sur la tombe du père Jan Czuba.

Fredh-Frédéric KOUKIMOUKA
Commission diocésaine de communication sociale

RÉFLEXION

L'Avent: temps de prise de conscience et de conversion (Mt 2,1)

La vie de l'homme se situe dans la charnière entre le *«viens et ne viens pas»*. La venue du Seigneur est toujours remise à demain par l'homme. Sa vie est plus tournée vers le présent plutôt que l'avenir. Il vit le carpe diem. D'ailleurs, il n'est pas rare d'entendre dire, *«mangeons, buvons, demain se souciera de lui-même»*. L'homme veut que le Seigneur vienne, mais il ne se donne pas les moyens suffisants pour que cette venue se fasse effective dans sa vie.

Une illustration du temps de l'Avent

Saint Augustin raconte dans ses expériences de jeunesse, cette difficulté qu'il avait de renoncer aux actes charnels: *«Seigneur, donnez-moi la chasteté, mais plus tard!»*[1]. Cette attitude dans laquelle se reconnait Augustin est la nôtre, nous qui vivons dans la duplicité du viens et ne viens pas. Plus d'une fois le Seigneur veut venir dans nos vies, mais nous le repoussons par notre manière d'être et d'agir. Dans ces conditions, le message de Jean Baptiste qui crie dans le désert: *«Repentez-vous, car le Royaume des Cieux est tout proche»* (Mt 3, 1), atteint notre aujourd'hui.

Tout comme nos Smartphones, notre vie spirituelle a également besoin d'être alimentée et mise à jour; d'où l'utilité de la prière. L'Avent est un temps de prise de conscience et de conversion.

L'Avent est un temps ultime pour notre conversion. Cette dernière concerne toutes les dimensions de notre vie. Elle revêt une double facette. Une conversion intérieure; car c'est du cœur que proviennent tous les désirs impurs, cupides qui font naître de grandes discordes dans la société constituant ainsi des obstacles au vivre ensemble (Mc 7, 21). C'est le moment de préparer nos cœurs à l'intimité avec Dieu. Une conversion extérieure; qui se veut aussi morale, humaine, intellectuelle (si l'on s'estimait plus intelligent que les autres et l'on se limitait à une intelligence purement extérieure; l'Avent, c'est le temps qui nous est donné pour aller au-delà de notre intelligence et développer ainsi une intelligence intérieure, car, de par son étymologie, l'intelligence traduit la capacité de lire de l'intérieur) et spirituelle. Les œuvres de miséricorde corporelles et spirituelles doivent nous aider dans ce sens.

L'Avent, c'est l'occasion de revoir notre relation avec Dieu et le prochain. Deux attitudes nous sont proposées: veiller et prier. Mais comment veiller? Nous devons veiller avant tout

Georges Thalès M'boundi

par l'amour puis la prière, car l'amour du prochain témoigne de la véracité de notre prière, de notre relation avec Dieu. L'amour ne se dit pas toujours. Il se vit. Il est au fondement de tout et s'impose à tout le monde. C'est par l'amour que nous serons jugés (Mt 25, 31-45). Saint Paul affirme: *«Quand je parlerai toutes les langues des hommes et des anges, si je n'ai pas la charité, je ne suis qu'une cymbale retentissante»* (1 Co 13,1). De fait, Marc Oraison écrit en substance que le plus grand péché de l'homme serait alors de ne pas répondre aux exigences de l'amour (Cf. Une morale pour notre temps, Paris, Fayard, 1964, p.170).

Toutefois, nous n'avons pas à attendre l'Avent pour nous préparer à la venue du Seigneur et nous convertir. Il est sans équivoque que l'Avent est une invite à l'attente permanente du Seigneur.

Georges Thalès M'BOUNDI
IVe année de théologie

TROISIEME DIMANCHE DE L'AVENT – ANNEE-B

«Il est fidèle, Celui qui vous appelle»

***Textes**: Is 61,1-2a.10-11; Lc 1,46b-48,49-50,53-54; 1 Th 5,16-24; Jn 1,6-8.19-28*

Troisième dimanche de l'Avent, *«le dimanche de la joie»*: au cours du chemin vers la lumière de Noël, la liturgie réveille nos esprits et encourage notre attente du Sauveur, en nous montrant de près que ses promesses vont s'accomplir: *«Tu le vois, Seigneur, ton Peuple se prépare à célébrer la Naissance de ton Fils; dirige notre joie vers la Joie d'un si grand Mystère pour que nous fêtions notre salut avec un cœur vraiment nouveau. Par Jésus, le Christ, Notre Seigneur»* (Liturgie).

La lecture de l'évangile nous conduit à écouter le témoignage de Jean le Baptiste. C'est à lui que le Seigneur confie la mission de réanimer les cœurs assoupis et découragés: sa *«voix qui crie dans le désert»* est capable de secouer la prison de résignation et d'apathie d'un peuple entier et de tourner les espoirs de tous vers *«Celui qui vient». «Es-tu le Christ?... Elie?... Le Prophète?»* - lui demande-t-on.

Ces questions ne sont pas simplement des signes d'incertitude et d'incompréhension, elles manifestent surtout que Jean a été capable de ressusciter l'espoir et l'attente parmi le peuple de Dieu. Jean fait comprendre que Dieu n'a pas abandonné son peuple, qu'il continue à l'appeler, car il est fidèle et ses projets de salut vont se réaliser, en dépassant toute expectative humaine.

C'est en annonçant la venue imminente du Seigneur, que Jean rappelle et ramène en soi toutes les prophéties qui, jadis, avaient accompagné et soutenu le chemin du peuple et qui, en ce temps-là, allaient être oubliées.

On ne se souvenait presque plus de ce qui avait été annoncé: *«Je tressaille de joie dans le Seigneur, mon âme exulte en mon Dieu (…) Le Seigneur Dieu fera germer la justice et la louange devant toutes les nations»* (première lecture). Et, avec la mémoire des prophéties du salut, on perdait aussi l'espérance et on éteignait la joie. Mais la voix de Jean est un appel, puissant et fiable, qui retentit très fort dans les esprits et réenclenche l'histoire. Car celui qui est capable de faire tout cela n'est pas un homme: c'est Dieu qui agit, parce qu'il est fidèle.

Plus tard, Saint Paul le dira aux chrétiens troublés et déconcertés, et nous le lisons dans la deuxième lecture de ce dimanche: *«Frères, soyez toujours dans la joie, priez sans relâche, rendez grâce en toute circonstance: c'est la volonté de Dieu à votre égard dans le Christ Jésus. (…) Il est fidèle, Celui qui vous appelle»*!

Voilà pour nous la raison de la joie, à laquelle nous sommes invités au milieu du chemin de l'Avent: le Seigneur nous appelle, Lui qui est fidèle. L'Avent symbolise la dureté de l'histoire et toutes les aspérités et difficultés que nous traversons, mais ce temps liturgique nous rappelle surtout que parmi ces épreuves, il demeure toujours un appel, vif et puissant, qui rejoint nos vies et nos esprits, en nous donnant la direction à suivre, en nous encourageant dans la conversion, en nous soutenant dans la charité: le Seigneur vient à notre secours, il porte sa bonne nouvelle aux pauvres. Marchons vers lui.

«Frères - nous exhorte alors Saint Paul - *soyez toujours dans la joie, priez sans relâche, rendez grâce en toute circonstance»*. Nous en avons bien la raison, de la joie et de la louange: si nous marchons à la lumière du Seigneur, dans la conversion à sa Parole, alors nos fatigues ne sont pas du tout inutiles et insensés; elles gardent plutôt la direction du salut, elles vont vers Celui qui nous appelle, Celui qui est fidèle à jamais. *«Voilà la joie: orienter vers Jésus. Et la joie doit être la caractéristique de notre foi. Même dans les moments sombres, cette joie intérieure, de savoir que le Seigneur est avec moi, que le Seigneur est avec nous, que le Seigneur est ressuscité. Le Seigneur! Le Seigneur! Le Seigneur! Voilà le centre de notre vie et voilà le centre de notre joie»* (Pape François).

P. Francesco BRANCACCIO
(Catanzaro, Italie)

CLOCHE DE MARIAGE

Pierre Marie et Alida Melvi unis pour la vie

Après leur mariage coutumier (dot) la veille à Edou (département de la Cuvette) devant leurs deux familles, Pierre Marie Jonathan Obou et Alida Melvi Ambendet-Nguesso Mouebara se sont unis pour la vie, vendredi 8 décembre 2023, jour où l'Eglise fête l'Immaculée conception de la Vierge Marie. Le mariage à l'Etat Civil a été célébré à la mairie d'Oyo et la bénédiction nuptiale a eu lieu en l'église Notre-Dame de l'Assomption, par Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando, devant plusieurs prêtres, dont l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse et les témoins du couple.

Les nouveaux mariés avec le Président Denis Sassou Nguesso

Outre le Président Denis Sassou-Nguesso, petit-frère du défunt Valentin Ambendet-Nguesso, géniteur de la mariée, les deux nouveaux époux ont scellé leur union en présence du Président Macky Sall du Sénégal et son épouse. Il y avait aussi de nombreuses autorités du pays, parmi lesquelles, les présidents du Sénat Pierre Ngolo et de l'Assemblée nationale Isidore Mvouba, le Premier ministre, chef du Gouvernement, Anatole Collinet Makosso.

Le couple a reçu des mains de l'abbé Yombo la bénédiction apostolique du Pape François ainsi qu'une bible et des chapelets. Le marié est fils du défunt colonel Pierre Obou.

Aristide Ghislain NGOUMA

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

L'Institut supérieur polytechnique d'Oyo ouvre ses portes

C'est chose faite! L'Institut supérieur polytechnique Sainte Lucie d'Oyo (ISPSLO) a ouvert ses portes samedi 9 décembre 2023, au titre de l'année académique 2023-2024. La cérémonie solennelle de lancement s'est déroulée en présence de Mgr Victor Abagna Mossa, archevêque émérite d'Owando et du ministre Léon-Juste Ibombo des Postes, des télécommunications et de l'économie numérique. Son promoteur l'abbé Gervais Protais Yombo, curé de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, a éclairé l'auditoire sur la genèse du projet, qui a reçu l'agrément du ministère de l'Enseignement supérieur en juin 2023.

L'abbé Gervais Protais Yombo

Initialement prévue en octobre, l'ouverture de cet institut pour la rentrée académique 2023-2024 est un rêve devenu réalité. Sa matérialisation est l'aboutissement d'un processus qui a nécessité audace et détermination sans relâche. Les différents partenaires ont salué le projet, son initiateur ainsi que Mgr Abagna, évêque d'alors, qui avait donné quitus à son prêtre en bénissant son rêve et surtout en encourageant de bout en bout la démarche.

Comme temps forts, il y a eu trois prises de parole qui ont meublé la cérémonie. D'abord le discours de l'abbé Yombo, promoteur de l'institut, qui a retracé l'itinéraire parcouru jusqu'à l'aboutissement du projet. Ensuite, le mot de circonstance du ministre Ibombo qui a promis de doter la structure d'une salle multimédia avec une connexion internet à haut débit. Enfin, le cours inaugural donné par le Dr Dominique Candide Koumou Boulas, directeur général du Conseil congolais des chargeurs, vice-président

Photo d'ensemble des officiels et les étudiants inscrits

de l'Union des conseils des chargeurs africains, président du Conseil d'administration du Centre Trainmar de Pointe-Noire. L'expert a notamment ouvert aux étudiants l'esprit dans le domaine des transports et de la logistique, métiers qui nécessitent la maîtrise de trois piliers: les flux physiques, les flux d'information, les flux financiers.

Installé au sein de la paroisse Notre-Dame de l'Assomption d'Oyo, dans l'ancienne église totalement métamorphosée, l'ISPSLO répond à un besoin réel de formation, et va préparer au Brevet de technicien supérieur (BTS). Il démarre avec trois filières: Economie numérique, Gestion comptable et du personnel, Transport et logistique. Sa devise: Rigueur, discipline et innovation. Sont déjà inscrits: une soixantaine d'étudiants.

Son promoteur est conscient de l'immensité des charges inhérentes au fonctionnement de la structure, qui suppose des apports conséquents et l'appui d'autres partenaires dans ce challenge en vue de la formation de la jeunesse qui nécessite l'implication de tous. En effet, l'ISPSLO va contribuer à la formation du capital humain et promouvoir la vision de la regrettée première Dame du Gabon Edith Lucie Bongo-Ondimba, inspiratrice de la construction de l'actuelle église Notre-Dame de l'Assomption. Par ses multiples projets et actions, elle a considérablement impacté la jeunesse congolaise en général, et celle d'Oyo en particulier.

Le projet de création de cette école de formation supérieure d'inspiration catholique, la première du genre dans la partie septentrionale du Congo, a été agréé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique, conformément à l'arrêté N°7061/MESRSIT/CAB accordant l'agrément d'ouverture aux établissements privés de l'Enseignement supérieur du 8 juin 2023. Très tôt, le Centre Trainmar et l'Institut de gestion et de développement économique (IGDE) de Brazzaville en ont saisi l'intérêt en devenant les tout premiers partenaires.

La cérémonie a également été rehaussée par la présence de Maître Théophile Mbitsi, procureur général près la Cour suprême et son épouse, José Tsono Ndzalé et Gaston Yoka, sous-préfet et maire d'Oyo, l'honorable Serges Ikiemi, député de la deuxième circonscription d'Oyo, Yoan Edgard Nguesso, conseiller municipal de Brazzaville, Ghislain Ebale, président du Conseil d'administration de l'Agence de développement de l'économie numérique, le Professeur Etienne Koulakoumouna, promoteur de l'IGDE.

Aristide Ghislain NGOUMA

«Le Développement est le nouveau nom de la Paix» **(Pape Paul VI)**

UNIVERSITE PARIS-SACLAY (FRANCE)

Privat Tiburce Massanga, Dr en sciences de l'information et de la communication

Journaliste, manager média, chef du département communication et radio à la Fédération des Mutuelles congolaises d'épargne et de crédit (MUCODEC), un réseau de microfinance en République du Congo, Privat Tiburce Massanga vient d'intégrer le cercle des Docteurs en sciences de l'information et de la communication de l'Université Paris-Saclay, en France. Il a soutenu sa thèse, avec brio, le jeudi 30 novembre 2023, au laboratoire de management Larequoi de l'Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines (ISM-IAE), à Guyancourt.

Le néo-docteur avec des membres du jury et la directrice de sa thèse

La thèse de Privat Tiburce Massanga avait pour thème *«Enjeux des technologies mobiles dans le management de la communication interne et opérationnelle d'un réseau de microfinance au Congo: cas des MUCODEC»*. Elle a été préparée dans l'unité de recherche Larequoi, sous la direction de Millie Théodora Miéré, maître de conférences HDR (habilitation à diriger des recherches), de nationalité congolaise.

Dans son travail, Privat Tiburce Massanga a démontré que l'épargne, le crédit, les transactions financières ou la domiciliation des revenus se font au Congo par deux catégories d'institutions financières: les banques et les établissements de microfinance. *«La plupart des établissements de microfinance (EMF) existent sous forme d'entreprises en réseaux. Ils ont un fonctionnement nécessitant la circulation constante et impérative des informations de leur processus de communication interne et opérationnelle pour l'atteinte de leurs objectifs. Or, la République du Congo présente de nombreuses faiblesses en termes d'infrastructures de communication électronique en termes de maillage, de coûts prohibitifs et d'instabilité des dispositifs de télécommunications. Ce qui constitue un obstacle pour ces entreprises dont le bon fonctionnement est adossé aux flux entrants et sortants d'informations et aux interactions continues entre les différents acteurs et entités de la chaîne de valeur, en interne et en externe. Au Congo, la microfinance joue un rôle important en ce qui concerne, l'inclusion financière. D'autant plus que le pays ne compte que 13% de personnes bancarisées. Face à ces différents défis, les EMF utilisent, comme alternatives, les technologies mobiles et particulièrement le téléphone mobile pour favoriser la communication interne et opérationnelle.*

Cela explique les enjeux que représentent les technologies mobiles dans l'activité de ces EMF en rendant permanente la communication interne et opérationnelle. Les MUCODEC étant le plus grand réseau de microfinance, elles constituent notre terrain de recherche pour confirmer ou infirmer l'idée selon laquelle les technologies mobiles de communication jouent un rôle majeur dans l'activité des EMF au Congo», a argumenté le néo-docteur en sciences de l'information et de la communication.

Présent dans les principaux médias du Congo depuis 2000, Privat Tiburce Massanga est un journaliste polyvalent travaillant sur des projets radio, web et de production audiovisuelle.

Il dispense des cours de sciences et techniques de la communication à l'Université Marien Ngouabi de Brazzaville et travaille comme consultant évaluateur pour Pulitzer sur le projet des reportages sur les forêts du Bassin du Congo.

A noter que le jury était composé des professeurs des universités Christophe Assens (Université Paris Saclay), Jacques Ibanez Bueno (Université Savoie Mont Blanc), Alain Kiyindou (Université Bordeaux Montaigne), et Elizabeth Gardère (Université de Bordeaux).

Véran Carrhol YANGA

GESTION DES CREDITS

Dissiper toute confusion entre les fonds des collectivités locales et ceux de la préfecture

Suite à une cacophonie dans la gestion des transferts des fonds entre les crédits des préfectures et ceux des collectivités locales, Ludovic Ngatsé, ministre du Budget, des comptes publics et du portefeuille public a tenu une réunion le 2 décembre 2023 à Brazzaville pour faire le point de ces questions et s'assurer qu'aucune confusion ne soit faite désormais, qu'à l'avenir chacun *«reste dans le champ de ses compétences et de ses attributions»*. Cette réunion a été coprésidée par Jean Luc Mouthou, ministre en charge de l'Enseignement préscolaire; de Gilbert Mokoki, de la Santé et de Juste Désiré Mondélé, ministre délégué auprès du ministre de l'Intérieur.

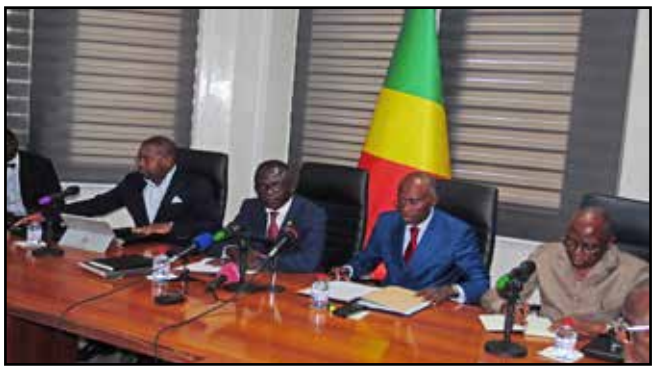

Juste Désiré Mondélé, *Ludovic Ngatsé, Jean Luc Mouthou et Gilbert Mokoki*

«Nous sommes venus prendre part à cette réunion, parce qu'il y a une cacophonie dans la gestion des transferts des fonds destinés aux collectivités locales. C'est ainsi que les ministres se sont retrouvés pour qu'ensemble nous trouvions des solutions et que nous recevions des indications exactes», a déclaré Jean Marie Bopoumbou, président du conseil départemental de la Cuvette

Selon lui, le président de la République n'a cessé de le marteler: il faut qu'il y ait un transfert effectif au niveau des collectivités locales. *«Cela a déjà commencé timidement, nous avons constaté qu'au niveau de cette première phase en janvier, ce transfert a été effectif mais dans différents départements, il y a eu des modes de gestions différents. Il y a des préfets qui se sont mis à gérer ces fonds, alors qu'ils ne sont pas les ordonnateurs. Les seuls ordonnateurs ne sont que les présidents des conseils départementaux. Ainsi donc les directeurs départementaux de l'enseignement, de la santé doivent désormais reconnaître en nous cette autorisation d'engager, de liquider et de payer les crédits décidés au transfert de compétences»*, a poursuivi le président du conseil départemental de la Cuvette.

Au cours de cette réunion, Jean Marie Bopoumbou a souligné que le Gouvernement, dans la mise en œuvre de cette opération, a souhaité de commencer par deux ministères, notamment l'Enseignement et la Santé. *«Nous sommes ravis que ce soient les collectivités locales, les présidents des conseils départementaux et municipaux qui soient les ordonnateurs de ces crédits. Les ministres nous ont rassuré que nous sommes tous à l'apprentissage et qu'il y aura un manuel de procédure qui pourra régir tous ces transferts»*, a-t-il dit.

Pour Ludovic Ngatsé, le Gouvernement central a l'obligation de respecter ses engagements. *«Il ne doit y avoir aucune confusion entre les crédits des structures déconcentrées, notamment les préfectures, et les départements des ministères que les préfectures gèrent, et d'autre part les crédits au profit des collectivités locales. Nous avons décidé avec les autres ministères de prendre les textes d'éclaircissement pour que cela soit dissipé»*, a-t-il relevé.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Enrôlement biométrique des étudiants, pour une gestion optimale des effectifs

En partenariat avec le ministère de l'Economie et des finances, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche scientifique et de l'innovation technologique a procédé lundi 4 décembre dernier à Brazzaville, au lancement de l'opération d'enrôlement biométrique des étudiants des universités publiques et privées en République du Congo. C'est le premier ministre chef du Gouvernement Anatole Collinet Makosso qui a donné le coup d'envoi de cette opération qui concerne plus de 40000 étudiants. En présence de plusieurs membres du Gouvernement et des représentants des institutions constitutionnelles.

Le lancement de l'enrôlement biométrique des étudiants

Cette opération concerne, pour la première phase, tous les étudiants de la République du Congo. C'est-à-dire, sont concernés: tous les étudiants nationaux ou étrangers, boursiers ou non boursiers, étudiants des établissements publics et privés de l'enseignement supérieur. Cette phase qui commence à Brazzaville se poursuivra à Pointe Noire et, dans une mission conjointe ministère de l'économie et des finances/ministère de l'enseignement supérieur, se rendre à l'étranger, *«afin de procéder biométrique des étudiants congolais qui étudient dans plusieurs pays»*, a indiqué le Pr Delphine Edith Emmanuel, dans son discours de circonstance. Pour elle, l'enrôlement biométrique des étudiants n'a de sens que s'il est mis en relation avec la digitalisation de l'administration. Ce qui permettra de moderniser l'administration, de pouvoir disposer d'un fichier plus fiable, et cela va effectivement permettre d'instaurer les conditions d'une bonne gouvernance au niveau de l'enseignement supérieur.

Prélude à cette opération, Pr Delphine Edith Emmanuel, ministre de l'Enseignement supérieur…a animé, mercredi 29 novembre 2023 à la présidence de l'Université Marien Ngouabi, une conférence de presse au cours de laquelle elle a expliqué le mobile de cette opération. En présence d'un parterre de journalistes, des représentants des syndicats estudiantins et des agents du ministère des Finances, en charge du NIU.

Les opérations d'enrôlements qui ont débuté le 4 décembre 2023 au centre d'enrôlement au NUI de Mpila sont précédées d'un pré-enregistrement en ligne sur eform.niu.cg. Le calendrier de passage est disponible au ministère de l'Enseignement supérieur et dans les différents établissements universitaires concernés.

Pour le numéro un de l'Enseignement supérieur, la numérisation présente plusieurs atouts. Entre autres: la meilleure gestion des effectifs; la constitution d'une base de données fiable; une meilleure circulation de l'information entre toutes les administrations relevant du ministère de l'Enseignement supérieur, pour toute transaction que l'étudiant aura à faire.

Pr Delphine Edith Emmanuel a, enfin, fait savoir que le gouvernement est sur le point de passer à la phase d'opérationnalisation d'un projet ambitieux: celui d'accélération du numérique dans l'administration. Et, *«ce projet d'accélération du numérique, soutenu par la Banque mondiale, vise notamment la numérisation du ministère, mais aussi de l'Université Marien Ngouabi et de l'Université Denis Sassou N'Guesso…»*, a-t-elle conclu.

Gaule D'AMBERT

LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Emmanuel Ollita Ondongo loue les efforts du Congo

La communauté internationale a célébré le 9 décembre 2023 la Journée internationale de lutte contre la corruption (JILC), dans le but de sensibiliser davantage sur le fléau de la corruption et de vulgariser la Convention des Nations-Unies contre la corruption (CNUCC). Dans sa déclaration, Emmanuel Ollita Ondongo, président de la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC), a félicité les efforts fournis par le Congo depuis la ratification de cette convention, aboutissant à des réformes qui ont confirmé la volonté du président de la République à émailler le secteur de la gouvernance anticorruption d'un écosystème riche en structures.

Emmanuel Ollita Ondongo

La HALC, un des fruits des réformes engagées par le Gouvernement, est au cœur de cet écosystème. La principale mission dont elle est chargée, est la prévention et la lutte contre la corruption, a indiqué son président.

L'année 2023 marque ainsi le 20e anniversaire de la CNUCC, principal instrument juridique adopté le 31 octobre 2003, sous le thème: *«20 ans de la Convention des Nations Unies contre la corruption: unissons le monde contre la corruption»*.

Le bilan des 20 ans d'application de cette convention sera d'ailleurs au centre des activités de la 10e conférence des Etats Parties, qui se tiendra du 11 au 15 décembre 2023 à Atlanta aux Etats Unis, et à laquelle la HALC est conviée.

Pour Emmanuel Ollita Ondongo, le Congo qui a souscrit à cette démarche des Nations Unies, a enregistré des avancées significatives tant dans la prévention que dans la lutte contre la corruption. La HALC a, au cours de ses trois années, parcouru l'ensemble du territoire national, pour sensibiliser les cadres et agents des administrations publiques, des structures ciblées de la population active, de la communauté des affaires, de la société civile et de la communauté éducative.

Ayant diligenté des enquêtes et investigations dans les administrations publiques et privées, environ une trentaine, la HALC réunit actuellement les conditions idoines, aux fins de procéder aux délibérations et publications des résultats obtenus, en cette fin d'année. Elle a reçu 53 plaintes toutes diligentées contre des responsables administratifs; 97 dénonciations recueillies à travers son numéro vert, le 1023 mis en service depuis août 2022.

Dans le cadre de la gouvernance et de l'Etat de droit, le Congo s'est doté d'un cadre juridique adéquat dont entre autres: la loi n°3-2019 du 7février portant création de Haute autorité de lutte contre la corruption; la loi n°4-2019 du 7 février relative à l'obligation de déclaration du patrimoine par les citoyens élus ou nommés à une haute fonction; la loi n°9-2022 du 11 mars 2022 portant prévention et lutte contre la corruption et les infractions assimilées.

Le président de la HALC a lancé un appel au Gouvernement pour que la loi relative à l'obligation de la déclaration du patrimoine reprenne son effectivité.

Aybienevie N'KOUKA-KOUDISSA

Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire
Titulaire d'un office notarial sis 30, Avenue Nelson MANDELA
(à côté de l'ex FOREVER LIVING, non loin de l'Agence Française de Développement),
Centre-ville, Brazzaville.
Tél : (00242)04.418.20.81/06.540.59.45, B.P : 15.244
E-mail : etudegiscardbavouezaguinot@gmail.com
République du Congo

ANNONCE LEGALE
CONSTITUTION
«JOYEUX VOYAGE ET TOURISME» EN SIGLE JVT - S.A.R.L.U.
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital d'UN MILLION de FRANCS CFA
Siège Social : 221 bis, avenue Nelson MANDELA, centre-ville, Brazzaville.
RCCM : CG-BZV-01-2023-B13-00535
REPUBLIQUE DU CONGO.

CONSTITUTION

Suivant acte authentique reçu par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, Notaire en la résidence de Brazzaville, le 20 novembre 2023, enregistré au bureau des domaines et du timbre à Brazzaville, le 22 novembre 2023, sous Folio 214/5, numéro 7959, il a été constitué une société commerciale présentant les caractéristiques suivantes:

Forme Sociale: Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle (S.A.R.L.U.) ;

Objet social: La société a pour objet en tous pays, notamment dans les Etats parties au traité OHADA et plus particulièrement en République du Congo:

- L'agence de voyage; - Le tourisme; - La location des voitures.

Dénomination: «JOYEUX VOYAGE ET TOURISME» en sigle JVT;

Siège social: 221 bis, avenue Nelson MANDELA, centre-ville, Brazzaville, République du Congo;

Durée: quatre-vingt-dix-neuf (99) années, à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier, sauf cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts;

Capital Social: UN MILLION (1.000.000) de FRANCS CFA, divisé en cent (100) parts de dix mille (10.000) FRANCS CFA chacune numérotées de 1 à 100, entièrement souscrites par l'associé unique;

Déclaration notariée de souscription et de versement: aux termes d'une déclaration de souscription et de versement reçue par Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT, le 20 novembre 2023 et enregistrée au bureau des domaines et du timbre, à Brazzaville, le 22 novembre 2023, sous folio 214/6, numéro 7960, il a été constaté que toutes les parts souscrites ont intégralement été libérées par l'associé unique;

Gérance: aux termes d'un procès-verbal d'Assemblée Générale Constitutive en date à Brazzaville du 20 novembre 2023, Monsieur PANDEY Rajat, de nationalité indienne, demeurant à Brazzaville, a été désigné en qualité de gérant pour une durée illimitée;

Immatriculation au RCCM: La société est immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 07 décembre 2023, sous le numéro CG-BZV-01-2023-B13-00535.

Fait à Brazzaville, le 12 décembre 2023

Pour avis
Maître Giscard BAVOUEZA-GUINOT
Notaire.

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE LA SANGHA
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE OUESSO

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N° 007/2023/OUESSO

INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par le Bureau de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours: cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisitions	Références cadastrales	Lieu	Requérants
01	2877 du 15/03/2023	Section C, bloc 43; Plle 321 ; Sup.: 400,00 m²	Quartier Birhan-kiem (Lotissement Hôpital général) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr BIYOLA Cyr William
02	2671 du 13/02/2023	Section B, bloc 65; Plle 2; Sup.: 314,40m²	Quartier Birhan-kiem Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr BIYOLA Cyr William
03	2902 du 28/06/2023	Section A, bloc 72; Plle 2bis; Sup.: 388,90m²	Quartier Mindongo (Ancienne piste ANAC) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr KIZOT Jomard
04	2736 du 01/03/2022	Section C, bloc 10(ex 18); Plle 4 ; Sup.: 400,00m²	Quartier Birhan-kiem (Zone Hôpital Général) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr NZONDO Sévère Ghislain
05	2879 du 07/04/2023	Section J, bloc 6; Plle 9 ; Sup.: 400,00m²	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mme GASSONGO Geneviève
06	2725 du 28/01/2022	Section A, bloc 91; Plle 8 ; Sup : 451,32m²	Quartier Château d'eau (Avenue MANGUESSA FALANGA C.) Arrd. n° 1 Nzalangoye	ETAT CONGOLAIS (ARTF Ouesso)
07	2170 du 01/12/2015	Section /, bloc /; Plle / ; Sup.: 1880,00m²	Village MBALOUMA	Mr NGASSAKI Alain Rufin
08	2168 du 01/12/2015	Section I , bloc /; Plle 3 ; Sup.: 400,00m²	Quartier Ancienne piste (Soprogie) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr NGASSAKI Alain Rufin
09	2169 du 01/12/2015	Section E, bloc /; Plle 3 ; Sup.: 420,00m²	Quartier Ancienne piste Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr NGASSAKI Alain Rufin
10	2860 du 19/12/2022	Section J, bloc 43 ; Plle 8 ; Sup. : 269,32m2	Quartier Mindongo (Zone lycée NGUEMBELA) Arrondissement n°1 Nzalangoye	PEGO MISSIETOUKIDI née OKOUNOU M.G.
11	2903 du 20/07/2023	Section C, bloc 64 ; Plle 520 ; Sup. : 400,00m2	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye -Zone Hôpital Général) Arrd. n° 2 Mbindjo	Mr NKOU Emery Wilfrid
12	2911 du 07/08/2023	Section C, bloc 90 ; Plle 676 ; Sup. : 400,00 m2	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mme NIMI MASSANGA Letitia C.
13	2904 du 21/07/2023	Section J, bloc / ; Plle 1 ; Sup. : 400,00 m2	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr KONATE Yacouba
14	2905 du 21/07/2023	Section /, bloc / ; Plle / ; Sup. : 19.080,00 m2 soit 1ha 90a 80ca	Quartier Zoula Bodingo (Route nationale n° 2) , Communauté urbaine de Mokeko	Mr KONATE Yacouba
15	2907 du 31/07/2023	Section E, bloc 11 ; Plle 9bis ; Sup. : 292,93 m2	Quartier Ngongo (Avenue Souanké) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr KONATE Yacouba
16	2906 du 27/07/2023	Section I, bloc 6 ; Plles 2 et 9 ; Sup. : 880,00 m2	Quartier Mindongo (Route Maboko) Arrondissement n°1 Nzalangoye	Mr ADAMOU Yaouba
17	2616 du 23/12/2020	Section C, bloc 41 ; Plle 289 ; Sup. : 440,00 m2	Quartier Birhan-kiem (Lot. Koutangoye) Arrondissement n° 2 Mbindjo	Mr NDINGA KOULA Alphonse
18	2875 du 09/03/2023	Section A, bloc 38 ; Plles 8-9 ; Sup. : 800,00 m2	Quartier Mbindjo. Mokeko (Lot. EMBAMOU Michel) Sous-prefecture de Mokeko	Mr DJIO Sienn Sienn

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (Article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Ouesso, le 18 août 2023
Le Chef de Bureau, Raymond ITOUA BOSSOBITA

INTEGRATION SOUS-REGIONALE

Le Congo et le Cameroun bientôt connectés par un chemin de fer

L'accord de partenariat y relatif a été signé le 5 décembre 2023 à Brazzaville entre trois parties : le Congo, le Cameroun et le consortium des entreprises représenté par le groupe Bestway Finances LTD. La réalisation de ce projet va renforcer l'intégration sous-régionale qui existe déjà entre les deux pays.

Echange de parapheurs sous le regard du ministre d'Etat Pierre Oba (àg.)

Du côté congolais, le document a été paraphé par le ministre d'Etat Pierre Oba, des Industries minières et de la géologie, et le ministre Honoré Sayi, des Transports, de l'aviation civile et de la marine marchande. La partie camerounaise a été représentée respectivement par Jean Ernest Masséna Ngalle Bibehe, ministre des Transports, le Pr. Fuh Calistus Gentry, ministre des Mines, de l'industrie et du développement technologique. Enfin, du côté de l'opérateur chargé de la construction du projet, il y avait Alexandre Mbiam, directeur général de la société Bestway Finance Ltd.

Le contrat de ce projet ferroviaire signé en mode partenariat public-privé (Bot) sera axé sur le financement, la conception, la construction, l'exploitation et la maintenance de la ligne de chemin de fer reliant le site de production du gisement de fer Avima-Badondo-Nabeba, dans la Sangha, et le port de Kribi en passant par Mbalam, au Cameroun, long de plus de 650 km. *«C'est un chemin de fer à deux voies, et c'est une condition, une exigence du Gouvernement»*, avait signifié le ministre d'Etat Pierre Oba face au Sénat en avril 2022. Chose qui devient une réalité.

Faisant la présentation de ce projet minier intégrateur, M. Mbiam a souligné que la première phase est consacrée au développement d'un chemin de fer de plus de 650 km, soit 149 km au Congo et 510 km au Cameroun. S'agissant de la deuxième phase, il est prévu une dorsale ferroviaire reliant les départements de la Sangha et du Kouilou pour une évacuation par le port autonome de Pointe-Noire.

Le but du projet est d'offrir en République du Congo plus de 20 mille emplois directs et indirects, et 23 milliards de dollars de revenus fiscaux directs. Les trois gisements du Congo vont produire 125 millions de tonnes par an de fer enrichi.

La signature de ce partenariat est l'aboutissement d'un long processus. Pendant plusieurs mois, des équipes ont travaillé en vue de la conclusion des accords contraignants, qui permettront au projet minier commun aux deux Etats, le Congo et le Cameroun, de bénéficier des infrastructures efficaces en vue de l'évacuation de la production du minerai de fer extrait de Nabeba, Avima et Badondo au nord du Congo, et de Mbalam à l'est du Cameroun.

A partir de ce projet, on s'attend dès lors à ce que l'interconnexion entre le Congo et le Cameroun permette à des millions de personnes de vivre le développement de manière accélérée et réelle, d'autant que le désenclavement des communautés et des localités éloignées des grands centres urbains se fera à un rythme maîtrisé.

Esperancia MBOSSA-OKANDZE

L'AGENCE UNIVERSITAIRE DE LA FRANCOPHONIE

La cartographie numérique et l'entrepreneuriat au centre d'une formation

Déterminée à renforcer l'employabilité, l'insertion professionnelle et l'entrepreneuriat des étudiants des établissements membres de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF).C'est elle qui, par l'entremise de son bureau de Brazzaville, s'est employée du 22 au 24 et du 24 au 27 novembre 2023 à une série d'activités relatives à l'acquisition des connaissances de base en cartographie numérique et à l'entrepreneuriat.

Les formateurs entourés des participants à la fin de la formation

C'était sous la supervision du Pr Edouard Ngamountsika, responsable du bureau national et du centre d'employabilité francophone (CEF) de cette institution en République du Congo. Cet atelier s'inscrit dans la programmation du Q3 du bureau national de l'AUF-Congo.

D'abord, du 22 au 24 novembre 40 étudiants finalistes ont acquis des connaissances de base en cartographie numérique et en système d'information géographique (SIG), à travers l'application ArcGIS Pro. Il s'agit d'une nouvelle application incluse avec ArcGIS for Desktop. Elle a été conçue dans le but d'améliorer l'expérience utilisateur pour des projets bureautiques et permet de rendre disponibles à d'autres personnes plus rapidement et facilement que jamais. Lorsqu'on souhaite visualiser les projets 2D en 3D, il est dorénavant possible de le faire dans la même application, sans le concours d'un logiciel supplémentaire.

Cet atelier a permis de familiariser les participants à la terminologie ArcGIS Pro et à effectuer dans ce nouvel environnement numérique de nombreuses tâches SIG. Qu'elles soient liées à la cartographie, l'édition, le géo traitement ou l'analyse spatiale.

Au sortir de la formation, un grand nombre des participants ont estimé avoir acquis les aptitudes, entre autres, de contrôler les données géographiques à intégrer dans le système d'information géographique ; intégrer les données dans une base SIG ArcGIS Pro en réalisant les importations et conversions nécessaires; intégrer les données externes (GPS, Excel, etc.); concevoir une présentation de données sur une carte en fonction des besoins et réaliser des opérations géographiques avec ArcGIS Pro; réaliser les opérations d'analyse spatiale avec ArcGIS Pro pour répondre à une problématique donnée; diffuser les cartes et les données.

Et, du 24 au 27 novembre, une quinzaine d'étudiants finalistes ont pris part à la semaine de l'étudiant entrepreneur. Il s'agit, ici, d'un atelier qui s'inscrit dans le cadre des activités du pôle 4 de l'AUF et des activités du Q3 du bureau national pays. Dans une série d'activités animées par des entrepreneurs expérimentés, le bureau national de l'AUF a résolu de rapprocher les étudiants au monde professionnel. C'est ainsi qu'ils ont été amenés à s'imprégner de l'écosystème entrepreneurial, transformer les idées entrepreneuriales en projet d'entreprise. Ces étudiants ont aussi été coachés à mieux porter leurs projets, partager les bonnes pratiques, etc.

Gaule D'AMBERT

CONSOMMATION

L'O2CD plaide pour l'application de l'arrêté portant blocage des prix

La lutte contre la vie chère est un challenge pour l'Observatoire congolais des droits des consommateurs (O2CD). C'est pourquoi, il a réalisé une enquête de la période de fin 2022 à août 2023 auprès des vendeurs et consommateurs des villes de Brazzaville, Pointe-Noire, Dolisie, Ouesso et Makoua. Les résultats ont été présentés le 14 novembre 2023, au cours d'une cérémonie, au siège national de la Croix-rouge à Brazzaville.

Mermans Babounga pendant la restitution de l'enquête

L'O2CD a souligné les difficultés que rencontrent les ménages à cause de la hausse des prix des denrées alimentaires. A travers cette enquête, il invite le Gouvernement à analyser mensuellement l'évolution des prix des denrées alimentaires afin d'évaluer l'ampleur de l'inflation alimentaire, tout en veillant à l'application des mesures compensatoires à la hausse des prix du carburant à la pompe.

Pour l'O2CD, représenté par son secrétaire exécutif Mermans Babounga, la flambée des prix est dûe aux différents problèmes sociaux. Le Gouvernement avait, certes, pris des mesures pour stabiliser les prix de certains produits mais le constat sur le terrain n'est pas rassurant.

Les prix fixés par l'arrêté n°25923 du ministère du Commerce, portant blocage des prix des produits alimentaires de base, des intrants agro-pastoraux et halieutiques et du matériel agricole, ne sont pas applicables sur le terrain et les équipes du ministère aussi ne songent pas à faire des descentes impromptues pour s'imprégner de la réalité. Les producteurs détiennent le monopole et les consommateurs subissent. L'enquête de l'O2CD révèle que la plupart des ménages congolais consomment des denrées alimentaires importées. Ce qui signifie que ces ménages subissent de plein fouet l'inflation alimentaire. L'enquête précise aussi que les mesures de soutien pour alléger les problèmes que rencontrent les Congolais n'ont pas produit d'effet puisque, selon le document, dans les grandes villes l'écart entre les prix bloqués par le Gouvernement et les prix pratiqués sur le terrain est de plus de 45% sur les produits alimentaires.

Eu égard à cela, l'O2CD a sollicité le Gouvernement pour évaluer la mise en œuvre de l'arrêté qui bloque les prix, *«parce qu'avec l'augmentation des prix du carburant les aliments coûteront encore plus chers. Le non-respect de l'arrêté portant blocage des prix est constaté partout. Un arrêté est une loi. Si un commerçant ne le respecte pas, il revient à l'Etat d'appliquer simplement la loi car ce sont les consommateurs qui subissent en dernier ressort»*, a déploré le secrétaire exécutif de l'O2CD, Mermans Babounga.

Les concernés au premier plan, les consommateurs et vendeurs présents dans la salle, ont condamné le laxisme du ministère du Commerce. Les cuisses de poulet consommées au quotidien sont de véritables poisons, ont-ils déploré. *«Le poisson d'eau douce et le poisson salé qui sont produits au Congo sont plus rares et plus chers que les produits congelés que l'on nous expose»*, ont rappelé le couple vendeurs-acheteurs. *«Tout est cher, l'arrêté ministériel sur le plafonnement des prix est clair, mais il n'est pas appliqué. Le sac de foufou ne paie pas la douane, toutefois son prix galope dans les différents marchés de Brazzaville»*, s'est plaint une mère de famille.

Christevie OBA *(Stagiaire)*

DROITS DE L'HOMME

Le Gouvernement interpelé face à la misère du peuple

Lors d'une conférence de presse animée le mardi 14 novembre 2023 à Brazzaville, le coordonnateur de la Plateforme de la défense des droits de l'Homme, Joe Washington, Ebina s'est indigné de l'insensibilité du Gouvernement à ne pas résoudre le social des congolais. Il a invité à cet effet les populations à revendiquer leurs droits sur les préjudices quelles subissent au plan social.

Joe Washington Ebina, au milieu animant la conférence de presse

Le recrutement dans la Fonction publique devenue un réseau de mafieux; la tenue à Brazzaville du sommet des trois bassins forestiers et tropicaux du monde sans effets financiers; le transport public dans les grandes agglomérations (Brazzaville et Pointe-Noire) un casse-tête; les dysfonctionnements dans la fourniture de l'électricité avec des conséquences néfastes dans les ménages, tels sont quelques-uns des maux dénoncés par Joe Washington Ebina.

Il pense que le pays a suffisamment de ressources financières pour améliorer les conditions de vie de cinq millions de Congolais. Le Gouvernement ne s'occupe que du sensationnel, en l'occurrence la construction des immeubles et l'organisation des sommets internationaux, en lieu et place du social des Congolais. *«La Fonction publique congolaise est devenue un réseau de mafieux où les recrutements ne se font pas de manière transparente. L'organisation du sommet des trois bassins forestiers et tropicaux du monde n'était pas une priorité. De l'argent sorti du trésor public pouvant servir dans le social. La plateforme pour la défense des droits humains attend du Gouvernement l'organisation d'un sommet sur le paludisme, sur l'agriculture, l'électricité, le transport public, sur le coût élevé des denrées alimentaires, sur l'eau potable dont le bassin du Congo est le deuxième poumon au monde. Depuis de longues années, le transport public dans les grandes agglomérations est devenu un casse-tête, surtout avec le phénomène de morcellement d'itinéraires (demi-terrains). Les dysfonctionnements dans la fourniture de l'électricité avec une société Energie électrique du Congo qui ne remplit plus son contrat avec les consommateurs, avec pour conséquences les coupures d'électricité qui causent de nombreux court-circuits dans les ménages»*, a-t-il déploré.

Joe Washington Ebina a salué les mesures prises pour assainir les villes congolaises avec l'opération de déguerpissement des espaces publics et les marchés de fortune le long des artères principales, des chaussées et les trottoirs. *«Cela ne suffit pas, il faut des mesures d'accompagnement, car c'est avec le petit commerce de rue qu'une mère de famille ou un jeune diplômé subvient à leurs besoins vitaux. Nous sommes heureux de constater que le plaidoyer que nous avons fait à l'endroit des taxis motos commence à porter ses fruits, mais cela ne suffit pas, il faut beaucoup de tactiques pour que cela réussisse. Les revendications des Congolais ne sont pas prises en ligne de compte par les pouvoirs publics par manque de volonté politique, et le Gouvernement donne l'impression que tout va mieux. Le manque de soins appropriés dans les grands centres hospitaliers nous inquiète»*, a-t-il martelé.

«Le déguerpissement des trottoirs est une bonne chose, mais l'assainissement doit suivre. Car les caniveaux, les grands collecteurs d'eau sont envahis de saleté engendrant des moustiques. A cela s'ajoute, les bacs à ordure de la société Averda qui jonchent les avenues avec des odeurs nauséabondes, surtout lorsqu'il pleut. Brazzaville doit retrouver sa plus belle robe d'antan. Aux autorités municipales de prendre des mesures qui s'imposent», a recommandé le coordonnateur de la plateforme pour la défense des droits de l'Homme.

Pascal BIOZI KIMINOU

DEVELOPPEMENT LOCAL

Un programme de développement communautaire au profit des collectivités

L'étude de faisabilité du programme accéléré de développement communautaire (PADC) et d'élaboration des Plans locaux de développement (PLD) a donné lieu à un atelier le 1er décembre 2023 à Brazzaville. Le partenariat entre le ministère délégué chargé de la Décentralisation et du développement local, le ministère du Plan et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)a facilité cet aboutissement.

Le ministre Juste D.Mondélé et Mme Adama-Dian Barry

Le lancement de l'atelier a été couplé à la signature d'un protocole d'accord entre le PNUD et le Conseil départemental de la Likouala. Pour le représentant du président du conseil, Guillaume Ewamela, c'est un long processus qui a abouti à la signature de cet accord. Il s'articule autour de cinq priorités, notamment: l'agriculture, l'électrification, l'aménagement des infrastructures publics et des voiries.

L'atelier sur l'étude de faisabilité fait suite à celui de l'élaboration de la feuille de route pour que le PADC amorce le travail d'identification des besoins. Au cours de cette rencontre, il a été question d'échanger avec les parties prenantes sur l'approche méthodologique devant servir à la déclinaison de six piliers et 343 projets du Programme national de développement (PND) 2022-2026 au niveau local devant permettre de doter chaque collectivité d'un plan local de développement aligné sur la vision nationale et les Objectifs de développement durable (ODD).

La représentante du PNUD au Congo, Mme Adama-Dian Barry, a fait savoir que le PADC est une offre de services intégrés du bureau régional du PNUD pour l'Afrique qui vise à aider 50 millions d'Africains à sortir de la pauvreté multidimensionnelle d'ici 2026, et rétablir l'équité territoriale dans différents pays. De façon spécifique, a poursuivi la diplomate onusienne, le programme de l'Etat congolais exécuté par le PNUD permettra, entre autres, l'édification des structures de santé; la mise en place des dispositifs d'éducation et de formation qualifiante; le développement des micro-centrales hydrauliques ainsi que des mécanismes nécessaires à l'électrification rurale; l'encadrement au développement des activités économiques durables, génératrices de revenus pour les populations les plus vulnérables, sur tout le territoire national. *«Permettez-moi de saluer l'engagement de l'Etat congolais à faire de ce programme une réalité»*, a-t-elle dit.

Le ministre délégué à la Décentralisation, Juste Désiré Mondélé, a souligné que l'atelier de faisabilité de l'étude du PADC est le fruit d'une réflexion approfondie pour la localisation des ODD et la déclinaison locale du PND 2022-2026, conformément à la vision du Président de la République Denis Sassou Nguesso.

A travers le PADC, qui est un outil d'opérationnalisation et d'accélération de la mise en œuvre du PND, le Congo vise à doter les communautés rurales et périurbaines en infrastructures socio-économiques de base.

Germaine NGALA

TRAFIC D'IVOIRE

Un présumé trafiquant devant le parquet de Pointe-Noire

Interpellé le 2 décembre à Pointe-Noire, pour délit de détention, circulation et tentative de commercialisation de sept pointes d'ivoire, sectionnées en dix-huit morceaux, l'équivalent de plus de quatre éléphants massacrés, un présumé délinquant faunique a été présenté vendredi 8 décembre, devant le parquet de la République, près le Tribunal de Grande Instance de Pointe-Noire pour répondre de ses actes.

Le présumé trafiquant et son butin de pointes d'ivoire

L'interpellation de ce trafiquant supposé a été rendue possible grâce aux efforts conjoints des éléments de la section de recherches judiciaires de la région de gendarmerie de Pointe-Noire et des agents de la direction départementale de l'Economie forestière, appuyés techniquement par le Projet d'appui à l'application de la loi sur la faune sauvage (PALF).

L'éléphant est parmi les espèces animales intégralement protégées par la loi au Congo. Et, dans le cadre de la protection de la faune, cette loi condamne la détention, la circulation et la commercialisation des espèces protégées, tout comme la possession de tout ou partie d'une espèce défendue. *«L'importation, l'exportation, la détention et le transit sur le territoire national des espèces intégralement protégées, ainsi que de leurs trophées sont strictement interdits; sauf dérogation spéciale de l'administration des eaux et forêts pour les besoins de la recherche scientifique»,* dispose l'article 27 de la loi congolaise sur la faune et les aires protégées.

Le Congo, qui s'est engagé à protéger ses espèces animales en voie d'extinction, reste vigilant et sanctionne sévèrement tous contrevenants à la loi; ils s'exposent à des peines pouvant aller à cinq ans maxima de prison ferme, avec des fortes amendes.

Bien avant cette arrestation, deux présumés trafiquants ont été interpellés, le 24 novembre dernier, à Dolisie, dans le département du Niari, pour les mêmes délits, en l'occurrence la détention de deux pointes d'ivoire morcelées en six, représentant un éléphant tué, une espèce animale intégralement protégée par la loi au Congo. La procédure judiciaire inhérente à cette affaire est pendante devant le Tribunal de Grande Instance de Dolisie.

V.M

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES DE BRAZZAVILLE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE BRAZZAVILLE-CENTRE

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité-Travail-Progrès

ANNONCE LEGALE N°433/2023/BZ-C
INSERTION LEGALE

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une procédure d'immatriculation en vue de l'établissement des titres fonciers est en cours : cette procédure concerne les immeubles suivants:

N° d'ordre	N° de réquisition	Références cadastrales	Quartiers	Arr /Dpt	Requérants
1	30926 du 13-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 399,96m2	QUARTIER UNIVERSITE D.S.N	POOL	MABANDZA Emmanuel
2	30898 du 04-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	RUE MATONDO (QUARTIER ACADEMIE MILITAIRE)	9-BZV	SALAVERT née MOUENGUE NDZONINGUI Yvette
3	31017 du 06-11-23	Sect P5, bloc 99 (ex.9) ; Plle 7 (ex.99) ; Sup : 440,18m2	75, RUE BAKOUKOUYAS	3-BZV	AYAYOS IKOUNGA Hiram Remy Jonathan
4	30751 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	ALANZI EMENGA Cyr Camille
5	30749 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE KOUOMI (MANDIELE)	POOL	ALANZI EMENGA Cyr Camille
6	30752 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.200,00m2	VILLAGE YEH	POOL	ALANZI EMENGA Cyr Camille
7	30742 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE ESSIO	POOL	ALANZI EMENGA Cyr Camille
8	30750 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	ALANZI EMENGA Cyr Camille
9	30743 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE ESSIO	POOL	ALANZI Charles Noah
10	31019 du 07-11-23	Sect P7suite, bloc 62 (ex.7) ; Plle 11bis (ex.2346) ; Sup : 403,86m2	RUE BAKOULE (QUARTIER PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	ICKONGA Esperance Danielle Raphaële
11	29151 du 08-09-22	Sect P2, bloc 31 ; Plle 9 ; Sup : 433,93m2	35, RUE HAOUSSAS	3-BZV	Succession MAZU Rafiatou Bouary
12	30745 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 20.000,00m2	VILLAGE IMBIMI	POOL	ALANZI née BOKIBE Mavie et Enfants ALANZI
13	30744 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE IMPANI	POOL	ALANZI née BOKIBE Mavie
14	30747 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.600,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	ALANZI née BOKIBE Mavie
15	30746 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 400,00m2	VILLAGE MOUTOH	POOL	ALANZI Levy Ivan
16	30748 du 04-09-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 1.250,00m2	VILLAGE NKOUO	POOL	ALANZI Anna Tressy
17	30382 du 07-06-23	Sect AP2, bloc 124 ; Plle 17 ; Sup : 619,45m2	88 ET 90, RUE BAKOUTOU (QUARTIER INDZOULI)	7-BZV	MISSAKIDI Joseph
18	29723 du 17-01-23	Sect BD, bloc 147 ; Plle 28 ; Sup : 301,06m2	CASE DF4/18 (CITE CNSS LYCEE THOMAS SANKARA)	9-BZV	Enfants DJOTA et MOSSEKOUI LAKA
19	30672 du 21-08-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 816,77m2	DJIRI (STADE LA CONCORDE)	POOL	ELENGA ADHY IsmAÊL Stevi
20	30969 du 27-10-23	Sect E, bloc - ; Plle - ; Sup : 1.571,83m2	QUARTIER PAUL GAMBI (KINTELE FLEUVE)	POOL	OBAMBY Patrick Hervé
21	31050 du 15-11-23	Sect P3, bloc 5 ; Plle 1 ; Sup : 528,36m2	90, RUE MAKOKO (QUARTIER KOUKA)	3-BZV	Société «Groupe la Renaissance»
22	30909 du 09-10-23	Sect P11, bloc 53 ; Plle 09 ; Sup : 271,73m2	1418, RUE SAINT-ANNE BIS	5-BZV	OKOULA Edourd Roger
23	30815 du 13-09-23	Sect P5, bloc 26 ; Plle 5 (ex.4) ; Sup : 272,99m2	136, RUE MAKOTOPOKO	4-BZV	SALL MOHAMED Lamine
24	30874 du 28-09-23	Sect P9, bloc 139 ; Plle 14 ; Sup : 334,26m2	89BIS, RUE MOUILA	5-BZV	MONGONDZA NGOUOMO Olive Stella
25	30958 du 25-10-23	Sect P3, bloc 78 ; Plle 3 ; Sup : 508,22m2	42, RUE BACONGO	3-BZV	LIU CHENGZHOU
26	30875 du 28-09-23	Sect P7, bloc 110 ; Plle 04 ; Sup : 364,97m2	495, RUE LOUEME (QUARTIER PLATEAU DES 15ANS)	4-BZV	MONGONDZA NGOUOMO Olive Stella
27	30959 du 25-10-23	Sect P11, bloc 89 ; Plle 7 ; Sup : 177,98m2	428, RUE GAMBOMA	5-BZV	Enfants OLAYI
28	30892 du 02-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 13.037,07m2	MATY	POOL	NGOUELONDELE Hugues
29	31062 du 17-11-23	Sect P4, bloc 136 ; Plle 5 ; Sup : 392,81m2	36BIS, RUE DES MARTYRS	3-BZV	Société Civile Immobilière «LA BENEDICTION»
30	30950 du 23-10-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 208,48m2	QUARTIER MAKABANDILOU (MANIANGA)	9-BZV	ASSASSA Cyriaque Gides Rostand
31	29443 du 21-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	ZONE AGRICONGO (VILLAGE YIE)	POOL	BAMIATA YELLA Micaël Wilfrid
32	29441 du 21-11-22	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 800,00m2	ZONE AGRICONGO (VILLAGE YIE)	POOL	LANDZE Edgard
33	31074 du 20-11-23	Sect P7, bloc 14 ; Plle 3 (ex.35) ; Sup : 257,17m2	35, RUE LOBY	4-BZV	NIMI-NIANGUI Betty Christine Dieudonnée
34	31075 du 20-11-23	Sect AT2, bloc 54 ; Plle 31 ; Sup : 173,48m2	27, RUE KOUSSOUASSISSA	7-BZV	MAYELA VOUAKOUANITOU Davion Gyldas
35	30788 du 11-09-23	Sect A, bloc 7 ; Plles 10, 11 et 12 ; Sup : 1.339,94m2	AVENUE OYELA (QUARTIER STADE LA CONCORDE)	POOL	NGOLO ATIPO Historiel Prestigieux
36	29402 du 11-11-22	Sect P1, bloc 52 ; Plle 04bis ; Sup : 299,87m2	6BIS, RUE HAOUSSAS	3-BZV	BONGO TSAMBOU Aymone Antoinette
37	31086 du 22-11-23	Sect P7, bloc 118 ; Plle 7 ; Sup : 318,03m2	996, RUE MANDZOMO (PLATEAU DES 15 ANS)	4-BZV	LAH Mamadou
38	31054 du 16-11-23	Sect P3, bloc 81 ; Plle 6 ; Sup : 156,15m2	75, RUE BANDAS	3-BZV	LAH Mamadou
39	31053 du 15-11-23	Sect P13, bloc 272 ; Plle 7 ; Sup : 215,54m2	50, RUE NGALIEMA (QUARTIER MOUKONDO)	5-BZV	BONGUE Treich Joallan
40	30573 du 26-07-23	Sect : Zone non cadastrée ; Sup : 122.375,14m2 soit 12ha23a75ca	VILLAGE MINGALI BAMBOU (TERRE BAMPO)	POOL	Enfants NGOULOUBI
41	29238 du 26-09-22	Sect P5, bloc 5 ; Plle 09 (ex.12) ; Sup : 218,00m2	117, RUE MASSOUKOU (MOUNGALI)	4-BZV	MOLOMBA OLOMBY Charaille Ulrich
42	30993 du 02-11-23	Sect P9, bloc 39 ; Plle 2 ; Sup : 166,86m2	100TER, RUE MADINGOU	4-BZV	OBOA TABAKA Laure Noé Isis
43	30992 du 02-11-23	Sect P16B, bloc 120 ; Plle 4 ; Sup : 183,20m2	64BIS, RUE NGOKO	6-BZV	OBOA TABAKA Emmanuel Serges Lionel
44	31067 du 20-11-23	Sect P9, bloc 36 ; Plle 2 ; Sup : 469,15m2	40BIS, RUE MABIROU	5-BZV	PEA ONDONGO Leila Louisette
45	30227 du 12-04-23	Sect P10, bloc 27 ; Plle 23bis ; Sup : 147,77m2	89BIS, RUE CONGO	5-BZV	NDONGOTOU Jeanne-Kerenne

Au-delà de deux (2) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera plus recevable (article 26 de la loi 17/2000 du 30 décembre 2000 portant régime de la propriété foncière).

Fait à Brazzaville, le 07 décembre 2023
Le Chef de Bureau, **Gilbert MBANDZA**

ACADEMIE FRANCAISE

Emmanuel Dongala a reçu le Grand-prix Hervé Deluen

Agé de 82 ans, l'écrivain congolais Emmanuel Dongala compte dans le palmarès 2023 des Prix de l'Académie française. C'était à la fin du mois de novembre 2023, lors de de la séance publique annuelle présidée par l'historien écrivain et ancien diplomate italien, Maurizio Serra comme directeur de séance.

Emmanuel Dongala peu avant de recevoir son Grand prix

Créé en 2007, d'abord comme Prix Hervé Deluen, et devenu à partir de 2015, Grand-Prix Hervé Deluen, le prix reçu par Emmanuel Dongala récompense *''toute personne ou toute institution qui contribue efficacement à la défense et à la promotion du français comme langue internationale".*

Emmanuel Dongala fait partie des écrivains congolais qui collectionne le plus grand nombre de prix au niveau international. Il honore la littérature congolaise. A l'Académie française, Maurizio Serra l'a présenté comme un écrivain rageur qui peint les univers étouffants de son pays, avec un humour féroce.

"Monsieur Dongala a passé la majeure partie de sa vie au Congo où se déroule son premier roman, *"Un fusil dans la main, un poème dans la poche''*, paru en 1973. En 1982, il publie *''Jazz et vin de palme"*, devenu depuis un classique de la littérarure africaine. Mais en 1990, le Congo, miné par des luttes fratricides, bascule dans le chao. Grâce à son ami, Philippe Rotte, Dongala a pu sortir du pays et trouve un poste universitaire. Il continue à écrire en français, dans une langue rapide et âpre, des romans rageurs qui décrivent minutieusement, comme *"Johnny chien méchant"*, la plongée en enfer de son pays. L'un de ses derniers romans, *"Photo de groupe au bord du fleuve"* montre un groupe de femmes qui gagnent leur vie à casser les pierres, pour un salaire de misère. Dongala peint ces univers étouffants, avec un humour féroce. Pour avoir promené la langue française, sur toutes les routes d'un pays en crise, pour reprendre la belle formule de Dany Laferrière, Emmanuel Dongala mérite le Grand-Prix Hervé Deluen".

Le long de sa carrière littéraire, il collectionne de nombreux prix. On peut citer pour exemples: le Prix Folon-Nichols de l'excellence littéraire, délivré par l'Université d'Alberta (Canada), en 2003; en 2010, le Prix Virilo, à Paris, qui *"récompense un roman francophone publié dans l'année ayant touché le jury par son audace littéraire, sa justesse, ou toute autre qualité faisant sens''* ; en 2011, le Prix Ahmadou-Kourouma, décerné lors du Salon africain du livre, de la presse et de la culture de Genève; en 2013, il a reçu, à Paris, le Prix Mokanda, des mains d'Henri Lopès, alors ambassadeur du Congo, en sa qualité de président du jury. Actuellement, Emmanuel Dongala compte neuf prix connus au niveau international, pour son oeuvre constituée de six romans, un recueil de nouvelles et quatre pièces de théâtre.

L'Union nationale des écrivains et artistes congolais (UNEAC) que dirige l'écrivain Henri Djombo a félicité à Brazzaville, l'écrivain Emmanuel Dongala. Elle s'est réjouie de ce mérite qui honore les Lettres congolaises et africaines. Elle encourage le récipiendaire à persévérer dans la voie de l'excellence littéraire.

Parmi les chefs d'oeuvre de l'écrivain Dongala, l'on compte: *"Un fusil dans la main, un poème dans la poche"* ; *"Le Feu des origines"* ; *"Les petits garçons naissent aussi des étoiles" ; "Photo de groupe au bord du fleuve".*

Notons que ses oeuvres littéraires lui ont permis d'être lauréat de nombreux prix depuis 1974.

Alain-Patrick MASSAMBA

MUSIQUE SACREE

Maman Credo nominée au Cameroun

L'artiste-musicienne congolaise de Brazzaville du gospel Maman Credo a été nominée récemment au Festival SICA 2023 du Cameroun qui valorise les musiques modernes à inspiration traditionnelle, du 5 au 14 novembre. Il avait pour thème: *"Stars de l'intégration culturelle africaine"*. Elle a remporté le prix du Meilleur clip avec son titre: "Mam'Africa", qui encourage les Africains à cultiver la terre, donc qui valorise l'agriculture, véritable facteur de développement de nombreux pays à travers le monde.

L'artiste "Maman Credo", brandissant le trophée obtenu de haute lutte

Credo Gervine Nkouka née Malela, alias *"Maman Credo"* est une artiste-musicienne-compositrice, leader du groupe Espérance et Gloire, coordonnatrice adjointe de l'ONG Tosala qui lutte contre les violences faites aux femmes, initiatrice des ateliers Zaba. Reconnue comme une véritable bête de scène, sa vivacité dans l'exécution de son travail, elle fait le style Zoulou-Kongo qui est une fusion de la musique folflorique du Kongo dia Ntontela.

Dans la musique, elle poursuit un objectif: informer et former le secteur culturel et les femmes en particulier, conscientiser, éduquer les hommes au travers de ses chansons inspirées par le créateur et puisées dans les folklores Kongo dia Ntontela, *"puisque nous sommes tous des Bantous, ce qui fait que nous ayons des ressemblances dans nos langues, nos cultures, notre musique. Mes atouts m'ont permis de créer cette fusion Zulu-Kongo"*, affirme l'artiste.

Maman Credo a un projet, celui de réaliser le Festival Zaba et de faire de celui-ci une vitrine de la culture congolaise et d'Afrique en milieu sacré; revaloriser la musique folklorique du Congo profond et ses langues maternelles en milieu sacré. Nominée au Tam-Tam d'or, catégorie découverte en 2006; Meilleur chant du cinquantenaire du Congo-Brazzaville remis par le Préfet de Pointe-Noire en 2010. Elle sera également nominée au Tam-Tam d'or comme meilleur clip en 2013 *"Kembo a Nzambi"*. Lauréate des RAMC (Prix de meilleure créativité en 2014); Meilleure artiste féminin du groupe Awards 2017; Meilleure artiste du quinquennat 2020; Prix spécial du Studio 210; Meilleure chanson du Gospel Mam'Africa 2021; Prix Racha 2022.

Lors de ses nombreuses prestations au pays tout comme à l'étranger, Maman Credo présente toujours une chorégraphie qui épate le public. C'est le cas en 2014, pendant les RAMC, un concours de musique Gospel organisé au Mémorial Pierre Savorgnan De Brazza; la campagne d'évangélisation nationale avec le groupe CFAN de l'évangéliste allemand Daniel Kolenda à Mpila, en 2018... Elle a collaboré avec plusieurs artistes congolais et étrangers. De sa discographie, son premier single date de 2007, il est intitulé: *"Nguina Ku Sika"*; un autre album de huit titres dénommé *"Ya ko somba te"*, en 2013; les singles *"Niveau"*, en 2019; *"Tosala"* et *"Mam'Africa"*, en 2021.

A-P. MASSAMBA

Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA
Notaire, titulaire d'un office en la résidence de Brazzaville,
sis 215 bis, Rue de la
Musique Tambourinée centre-ville
Tél .06.648.85.83/05.542.17.01
E-mail : bertinmandilou@ Yahoo.fr
REPUBLIQUE DU CONGO

SOCIETE PAVILLON JOSEPHINE
Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au Capital de 1.000.000 F CFA
Siège : 1, Rue Paul KAMBA (Poto-poto)
BZV/0I-2015-B13- 00013

DISSOLUTION ANTICIPEE

Aux termes d'une Assemblée Générale de décision de l'associée unique de la Société dénommée «PAVILLON JOSEPHINE», l'associée unique a été reçu par Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA en date à Brazzaville du vingt-neuf 2023, dûment enregistrée à Brazzaville la même date, aux Domaines et Timbres de la Plaine sous Folio 218/16, n08082, il a été procédé à la Dissolution Anticipée de ladite Société sus énoncée. Dépôt de deux expéditions du Procès-verbal de l'Assemblée Générale de décisions de l'associée unique, a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Brazzaville le 30 novembre 2023, conformément à la loi.

Pour insertion
Maître Bertin MANDILOU LOUFOUA

MUSIQUE

Saint-Michel dévoile un album fusion entre le jazz et l'Afrobeat

L'artiste et parolier franco-congolais à la plume engagée réunit cinq morceaux d'une richesse musicale et historique dans son nouvel EP.

Il est l'une des nouvelles signatures en distribution du label Virgin Music Africa, la toute nouvelle filiale d'Universal Music Africa dirigée par Franck-Alcide Kacou. Michel Bampély, de son vrai nom, revient pour un nouvel EP réalisé par le virtuose pianiste et percussionniste TieryF accompagné par d'autres musiciens instrumentistes (Bruno Dias, Yvano, Fabrice Cima...). Cette fresque musicale s'appuie sur des thèmes universels qui tournent autour des résistances africaines face à l'oppression et des mouvements de libération des peuples noirs.

L'artiste avait déjà dévoilé en mai dernier le titre *«Mon pays»* avec une vidéo-lyrics qui rend hommage à des figures historiques telles que Toussaint Louverture, la reine Anne Zinga, Dandara, Frederick Douglas ou Sanité Belair. Saint-Michel propose dans ce nouvel opus 18 minutes de recherches instrumentales, ciselées autour de 5 morceaux qui renouent avec l'esprit des années 50, où les jazzmen américains du courant hard bop effectuaient un retour aux sources et notamment aux musiques africaines.

Dès le premier titre de cet album, sous la forme d'un cantique, Saint-Michel donne un chant à la *«Femme Bantoue»* renvoyant ainsi à l'apport des civilisations matriarcales africaines aux patrimoines de l'humanité. *«Le Bal Blomet»* en duo avec Mademoiselle Éférie rappelle les années folles parisiennes pendant lesquelles une musique provenant des Antilles partait à la conquête du cœur de Paris, dans le quartier Montparnasse. *«Kinshasa ma belle»* nous remémore le souvenir des Bakongos, de leur reine et leur royaume perdus.

Pour écrire son œuvre, Michel Bampély est parti puiser son inspiration dans sa lignée maternelle. À la fin du XIXe siècle, son ancêtre Ngankabi *«reine des Baboma»* fut une femme notable qui appartenait au peuple des Banunu, connue pour son esprit d'entreprise: elle faisait le commerce d'ivoire avec les tribus de la Mfimi-Lukenie et celles du fleuve Congo de Bolobo à l'arrivée des premiers Blancs. Son grand-père Michel Mongali, député sous la première législature du Congo-Kinshasa et ministre de la jeunesse dans le gouvernement Adoula en 1961, fut également l'un des acteurs de l'indépendance du Congo Belge. Enfin, son oncle Maxime Mongali était dans les années 1970, l'un des grands paroliers des artistes de la rumba congolaise tels que le TP Ok Jazz, Tabu Ley Rochereau, Mblilia Bel, Papa Wemba ou le jeune Koffi Olomidé.

Saint-Michel, l'artiste et parolier franco-congolais à la plume engagée

Odile OBOU

COUPE DE LA CONFEDERATION/DIABLES-NOIRS

Pour les quarts de finale, c'est presque fini!

En concédant une troisième défaite d'affilée (0-2) dimanche 10 décembre 2023 au Maroc, cette fois face au RS Berkane, les Diables-Noirs du Congo ont presque dit adieu aux espoirs des quarts de finales, objectif initial du club en début de saison en raison de son parcours encourageant la saison d'avant. Pourtant, la phase de poules n'est qu'à mi-parcours. Si la défaite face au Stade Malien au stade Président Alphonse Massamba-Débat à Brazzaville, était considérée comme un accident, si celle concédée en Afrique du Sud au Stade Polokwané face à Sekhukhune United FC, après avoir pourtant mené 1-0, était une désillusion, que dire maintenant de ce nouveau revers devant Renaissance Sportive de Berkane?

Les Marocains s'imposent logiquement 2 buts à 0. Et les hommes de Cyril Donga sont dans une situation on ne peut plus inconfortable dans ce groupe D. Cette nouvelle défaite a assombri davantage leur avenir africain. Ils sont presque déjà poussés dehors…

Le problème, en plus, c'est que RS Berkane continue son sans-faute. Les Marocains

Les Diables-Noirs n'y arrivent toujours pas

caracolent en tête du groupe D avec 9 points. Le Stade Malien et Sekhukhune United FC sont deuxièmes ex-aequo avec 4 points chacun. Les Diables-Noirs ferment la marche avec un zéro pointé. Il leur faudra un concours de circonstances exceptionnel pour combler le retard qu'ils accusent. Le fossé est trop arge et trop profond…

En réalité, le nouveau revers des Diables-Noirs illustre la grave crise dans laquelle ils sont plongés. Les ''Jaune et noir'' sont aussi victimes de leurs faux calculs : dans le recrutement d'avant-saison (aucune nouvelle recrue n'a encore convaincu), la séparation inattendue et inexplicable d'avec Noël Tosi et le choix de son successeur. De même ils ont laissé filer certains joueurs qui pouvaient leur apporter de l'expérience, prétextant que leur transfert coûterait les yeux de la tête, de même qu'ils continuent d'ignorer superbement ou d'écarter d'autres, sous prétexte qu'ils seraient *«finis»,* pour paraphraser certains dirigeants et supporters.

Dans moins d'une semaine, le 20 décembre, les Diables-Noirs vont accueillir, on ne sait où (le Stade Massamba-Débat serait incertain), leur récent tombeur. L'obligation est de gagner absolument. Mais ça ne respire pas spécialement la sérénité autour de l'équipe. Moral en berne, gestion des cas Binguila et Carl Wunda, relations interpersonnelles compliquées, staff hypertrophié paraissent en effet de nature à plomber l'ambiance. Tout cela laisse franchement songeur. Qu'il s'agisse du terrain ou de la coulisse, ça ne tourne décidément pas rond dans le milieu des *''Nsakala''*. Faut-il se laisser aller au désespoir? Non, tant qu'il y a un match, il y a de l'espoir.

Jean ZENGABIO

DERAPAGE

Le phénomène Ewawa pervertit le football

A cause de certains pratiquants qui se noient dans l'alcool après les matches, le foot ''Ewawa'' est devenu le sport de tous… les excès.

Il n'y a plus un seul quartier de Brazzaville qui n'ait aujourd'hui son équipe de Vétérans appelés ''Ewawa''. Il s'agit de footballeurs d'un âge avancé (au-delà de 30 ans) ayant abandonné le foot de compétition, qui ne se retrouvent que chaque dimanche pour disputer une partie de foot. Parmi eux, d'anciennes gloires du ballon rond.

Initialement, leur objectif était de se maintenir en forme, peu importe la qualité du jeu. Ces retrouvailles leur permettent aussi de maintenir les liens entre eux, entre les quartiers ou les villes, puisqu'ils organisent parfois des rencontres inter-villes.

Mais depuis quelque temps, ils ont transformé l'ambiance post-match. Envahissant les débits de boisson ou les coins de rue, ils y engloutissent des casiers de bière. Certains ne se lèvent pas tant qu'ils n'auront pas vidé 12 bouteilles ou plus. La promesse d'une troisième mi-temps chaude où coulent à flot des boissons alcoolisées attire vers eux des joueurs de Ligue 1 ou Ligue 2. Très jeunes, ils investissent désormais ces clubs Ewawa, détruisant ainsi le foot d'élite dans notre pays. Or, sport de haut niveau et alcool ne font pas bon ménage. L'alcool ruine le footballeur.

Franck SOUAPIBOU

LE SAVIEZ-VOUS ?

FOOTBALL. L'AC Léopards de Dolisie mène grand train dans un championnat congolais de Ligue 1 qui poursuit allègrement son chemin. Après cinq journées, les Fauves du Niari (15 points) comptent cinq points d'avance sur leurs poursuivants immédiats, V.Club-Mokanda de Pointe-Noire et AS Otohô d'Oyo qui ont engrangé 9 points chacun.

HANDBALL. Eliminé pour le tour principal du Championnat du monde féminin, après avoir perdu tous ses trois matches, le Congo a été reversé en Coupe du Président et a aligné trois victoires de rang, face respectivement au Kazakhstan (37-36), à l'Iran (32-20) et au Chili (24-21). Les Diables-Rouges ont affronté l'Islande mercredi 13 décembre, match comptant pour la 25e place. Au pire, les Congolaises termineront à la 26e place.

BASKET-BALL. Le chronogramme d'activités de la Ligue départementale de basket-ball de Brazzaville prévoit la tenue du conseil bilan ce samedi 16 décembre 2023 au Gymnase Maxime Matsima. La Super Coupe se disputera le 6 janvier 2024. Les championnats départementaux se dérouleront dans la période du 13 janvier au 31 juillet 2024.

MINISTERE DES FINANCES ET DU BUDGET
DIRECTION GENERALE DES IMPOTS ET DES DOMAINES
DIRECTION DE L'ENREGISTREMENT, DE LA FISCALITE FONCIERE ET DOMANIALE
BUREAU DE LA CONSERVATION DES HYPOTHEQUES
ET DE LA PROPRIETE FONCIERE DE DOLISIE
NIARI-BOUENZA-LEKOUMOU

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité * Travail * Progrès

ANNONCE LEGALE

N°100/2023/BCHPF.N.B.L

Suivant réquisitions reçues par l'Inspecteur Divisionnaire de la Conservation des Hypothèques et de la Propriété Foncière, une Procédure d'Immatriculation en vue de l'établissement des Titres Fonciers est en cours. Cette procédure concerne les Immeubles suivants :

N°	N° de réquisition	REFERENCES CADASTRALES				QUARTIERS	ARR./DPT	NIARI	REQUERANTS
01	4424 du 18/01/2022	Plle : 05	Bloc : 17	Section : J	Superficie : 400.00m²	BABEMBE	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	MVOUEZOLO BOUEYA Benjamin Lezin
02	4762 du 13/04/2023	Plle : 01	Bloc: 107	Section : G	Superficie : 400.00m²	CAPABLE	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	NGAGNON Louis Patrice
03	4890 du 08/09/2023	Plle : 15	Bloc : 64	Section : N1	Superficie : 400,00m²	TAHITI	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	MOUSSOUAKA NGOMA Van de Brice
04	4863 du 03/08/2023	Plle : 12	Bloc : 2	Section : I	Superficie : 400.00m²	KIMPANDZOU, Circons. Fonc. de Bouansa	Communauté Urbaine de Bouansa	BOUENZA	IBAKAKOMBOYO Darwin Red Valord
05	4915 du 03/10/2023	Plle: 02	Bloc : 10	Section : G	Superficie : 400.00m²	CAPABLE	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	BOUNDJI Jean Joseph Edmond
06	4726 du 08/02/2023	Plle : 09	Bloc : 47	Sect. : J	Superficie : 612.00m²	BACOUGNI	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	MAKOUANGOU NZOUMBA Rodelie Niglège
07	4560 du 18/07/2022	Plle : 06	Bloc : 05	Sect. : L	Superficie : 400.00m²	KINGUEBE (Zone GOMERY)	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	MOUANDZA Jean Claude
08	4845 du 06/07/2023	Plle : 07	Bloc : 203	Section : L1	Superficie : 500.00m²	LISSANGA	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	MAVOUNGOU Alain Yves
09	4809 du 12/06/2023	Plle : 01	Bloc : 104	Section : L3	Superficie : 400.00m²	MBOUNDA	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	KOUKELANA Maurille
10	4720 du 01/02/2023	Plle : 13	Bloc : 21	Section : N1	Superficie : 400.00m²	TAHITI	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	LONDEBEA Hermann
11	4848 du 17/07/2023	Plles : 05 et 06	Bloc : 31	Section: L3	Superficie : 800.00m²	MBOUNDA	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	DIELE Wilfride
12	4703 du 03/01/2023	Plle : 08	Bloc : 04	Section : L	Superficie : 600.00m²	TSILA	ARRONDISSEMENT N°1 Dolisie	NIARI	LOUKOMBO Théophile
13	4729 du 13/02/2023	Plles : 01	Bloc : 24	Section : L	Superficie : 1270.86m²	TSILA	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	Église Impact Centre Chrétien (I.C.C)
14	4665 du 24/11/2022	Plle: 07ter	Bloc : 10	Section : S	Superficie : 823.72m²	KITSITSIDI	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	PAMBOU Habib Davy
15	4731 du 21/02/2023	Plle : 400	Bloc : /	Section : D	Superficie : 400.00m²	BAS-FLEURY	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	BOUNGOUANDZA IPOLO Esperance
16	4781 du 10/05/2023	Plle : 03	Bloc : 19	Section : P1	Superficie : 400.00m²	KITSITSIDI	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	MAHINGA MAZABA Cedrick Torand
17	4544 du 22/06/2022	Plle : ZONE RURALE	Bloc : /	Section : /	Superficie : 5070.00m²	MABOKO	District de LOUVAKOU	NIARI	LOEMBHET Aimée Taisia
18	4676 du 02/12/2022	Plle : 440	Bloc : /	Section : C	Superficie : 400.00m²	Mont-Fleury	ARRONDISSEMENT N°2 Dolisie	NIARI	MVOUEZOLO BOUEYA Benjamin Lezin
19	3223 du 03/03/2017	Plle : 04	Bloc : 04	Section : F	Superficie : 500,00m²	AEROPORT	ARRONDISSEMENT N°1Dolisie	NIARI	MVILA Gaston
20	4874 du 23/08/2023	Plles : 120 ;121et 124	Bloc : 13	Section: B	Superficie : 794.74m²	NDOULOU-NGOUALA	Circonscription foncière n°2 Nkayi	BOUENZA	BOUDIMBOU Modeste Costant
21	4875 du 24/08/2023	Plles : 6 et 7	Bloc : 18	Section : B	Superficie : 800.00m²	NDOULOU-NGOUALA	Circonscription foncière n°2 Nkayi	BOUENZA	Les Témoins de Jéhovah
22	4912 du 29/09/2023	Plle : 2	Bloc : 67	Section: F	Superficie : 300.00m²	Avenue des Cités Unies n°46	Circons. Fonc. n°2 Soulouka Nkayi	BOUENZA	BAKALA MBERI Jean Claude
23	4916 du 03/10/2023	Plles : 4 et 7	Bloc : /	Section : D	Superficie : 1000.00m²	CQ04 BOUANSA, Ville de Bouansa	Circons. Fonc. de BOUANSA	BOUENZA	DENGO Jean Christophe
24	4879 du 28/08/2023	Plles : 1 à 10	Bloc : 138	Section: P	Superficie : 5000.00m²	LOUADI 5 SUITE	Circons. Fonc. n°2 Soulouka Nkayi	BOUENZA	Monsieur et Madame MAMONA MADZOU
25	4796 du 26/05/2023	Plle : Terres coutumières	Bloc: /	Section : /	Superficie : 895ha51a68ca	MBANZA-Sous-préfecture de Mfouati	Circons. Foncière de LOUTETE	BOUENZA	LA FAMILLE MANDA
26	4883 du 31/08/2023	Plle : 5	Bloc : 103	Section :L(ex2)	Superficie : 400.00m²	CAPABLE, Ville de Nkayi	Circons. Foncière 1-Mouananto	BOUENZA	NIANGOULA MATSANGA Stéphanie Gartialle
27	4852 du 17/07/2023	Plle : Terres coutumières	Bloc : /	Section : /	Superficie : 22ha16a76ca	MOUKOUTOU, Sous-préf. de Madingou	Circons. Fonc. de BOUANSA	BOUENZA	Famille MINGUEMBO DE YOULOU MOUKOUTOU
28	4889 du 08/09/2023	Plle: Domaine	Bloc : 66	Section : A	Superficie : 15.510.30m²	Circons. Foncière de Loudima	Communauté Urbaine de Loudima	BOUENZA	SUCCESSION MBOUMBA
29	4568 du 26/07/2023	Plles : 565 à 569	Bloc : F26	Section : Q	Superficie : 2500.00m²	MOUSSINGA	Circonscrip. Foncière n°2 Nkayi	BOUENZA	BASSOUNGUIMINA NGOUALA Mazaud B.
30	4906 du 27/09/2023	Plles: 3 ; 4 et 5	Bloc : 96	Section : P	Superficie : 1500.00m²	LOUANDI 5	Circons. Fonc. n°2 Soulouka Nkayi	BOUENZA	BASSAKOUAOU Hilaire
31	4724 du 03/02/2023	Plles: 10 et 11	Bloc : /	Section: B	Superficie : 1637.42m²	LOUDIMA GARE	Communauté Urbaine de Loudima	BOUENZA	Coopérative Agricole du Congo SARLU
32	4725 du 03/02/2023	Plle : 1	Bloc:/	Section : B	Superficie : 248.43m²	LOUDIMA GARE	Communauté Urbaine de Loudima	BOUENZA	Coopérative Agricole du Congo SARLU
33	4913 du 29/09/2023	Plle : 2	Bloc : 6	Section: I(exA)	Superficie : 600.00m²	KIMPAMBOU	Circons. Fonc. de BOUANSA	BOUENZA	Société SILICONE Connect
34	4735 du 07/03/2023	Plle : 08	Bloc : 34	Section : /	Superficie : 625.00m²	MOULENDE	DISTRICT DE LOUVAKOU	NIARI	IBOUNA Audrey Natacha
35	4899 du 21/09/2023	Plle : Zone non cadastrée	Bloc : /	Section : /	Sup. : 177.667.07m² soit 17ha76a67ca	Village MABOKO retraite	DISTRICT DE LOUVAKOU	NIARI	CODISPAAC
36	4900 du 21/09/2023	Plle : Zone non cadastrée	Bloc : /	Section : /	Sup.: 130000.000m² soit 13ha00a00ca	Village MABOKO retraite	DISTRICT DE LOUVAKOU	NIARI	CODISPAAC
37	4901 du 21/09/2023	Plle : Famille LEMBISSA	Bloc : /	Section : P	Sup. : 32.685,00m² soit 3ha26a85ca	Bouala Bantu (Zone FORSPAK)	DISTRICT DE LOUVAKOU	NIARI	CODISPAAC
38	4825 du 28/06/2023	Plle : 15	Bloc : 63	Section : G	Superficie : 406.59m²	CAPABLE	ARRONDISSEMENT N°1 DOLISIE	NIARI	KOMBO MATONDO Arvelin Chabrel
39	4723 du 03/02/2023	Plle : 12	Bloc : 20	Section : I	Superficie : 533.00	BACONGO	ARRONDISSEMENT N°1 DOLISIE	NIARI	RAKIA Sany
40	4850 du 17/07/2023	Plle : 170	Bloc : 76	Section : H	Superficie : 600.00m²	CENTRE VILLE	ARRONDISSEMENT N°2 DOLISIE	NIARI	BATCHI Macaire
41	4828 du 30/06/2023	Plles : 01 et 04	Bloc : /	Section : B	Superficie : 1000.00m²	Village MOUKONDO vers Cowbell	Sous-préfecture de LOUVAKOU	NIARI	NGOT-ITSOUHOU
42	3764 du 28/08/2019	Plle : 02	Bloc : 06	Section : N1	Superficie : 400.00m²	TAHITI (PASSI NGOLO)	ARRONDISSEMENT N°1 DOLISIE	NIARI	MOUNGUENGUI Sylvie-Rose
43	4885 du 04/09/2023	Plle : /	Bloc : /	Section : /	Sup. : 20000.00m² soit 02ha00a00ca	MAFOUBOU	DISTRICT DE LOUVAKOU	NIARI	BOUSSIENGUE Célestin
44	4854 du 17/07/2023	Plle : 10	Bloc : 10	Section : L	Superficie : 600.00m²	TSILA	ARRONDISSEMENT N°2 DOLISIE	NIARI	NKAYA MABIALA Christian
45	4896 du 18/09/2023	Plle : 05	Bloc : 26	Section : J	Superficie : 783.00m²	BABEMBE	ARRONDISSEMENT N°1 DOLISIE	NIARI	BITOTOLO KOUMBA Simone
46	4882 du 31/08/2023	Plles : 1 et 2	Bloc : 79	Section : P	Superficie : 1000.00m²	LOUADI – 5 Ville de NKAYI	Circonscription Fonc. 2 Soulouka	BOUENZA	NIANGOULA MATSANGA Stéphanie Gartialle
47	4880 du 28/08/2023	Plles : 986b, 987b, 1003b et 1004b	Bloc : L89	Section : P	Superficie : 2000.00m²	LOUADI – 3 Ville de NKAYI	Circonscription Fonc. 2 Soulouka	BOUENZA	BISSEYOU Jean Jules C.
48	4877 du 25/08/2023	Plle : 03	Bloc : 04	Section : M4	Superficie : 400.00m²	LISSANGA	ARRONDISSEMENT N°2 DOLISIE	NIARI	N'GANDZIAMI Ronsard Erlin
49	4348 du 27/10/2021	Plle : 01	Bloc : 104	Section : K	Superficie : 400.00m²	GAIA	ARRONDISSEMENT N°2 DOLISIE	NIARI	Madame BATCHI Marie Cécile, épouse MBATCHI
50	4876 du 24/08/2023	Plle : 05	Bloc : 108	Section : L3	Superficie : 400.00m²	MBOUNDA	ARRONDISSEMENT N°2 DOLISIE	NIARI	BIKINDOU Aimé Cyriaque
51	4631 du 31/10/2022	Plle : 01	Bloc : 36	Section : G	Superficie : 400.00m²	CAPABLE	ARRONDISSEMENT N°1 DOLISIE	NIARI	MALELA Hermes Dullin

Au delà de deux (02) mois à compter de ce jour, aucune opposition ou réclamation à l'immatriculation ne sera recevable (Art, 26 de la loi 17/2000 portant régime de la Propriété Foncière).

Paterne Dimitri ELAPIE
Inspecteur des Impôts

Dolisie, le 13 Novembre 2023

L'affaire OKANA ou le début de la fin du silence

Le 25 septembre dernier, comme un coup de tonnerre, nous apprenions tous, par voie de presse, l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre de monsieur Guy Marius OKANA, premier adjoint au maire de Brazzaville pour des faits de pratique pédophile.

Aussitôt, se sont déchaînées les passions. La toile, en effet, s'est enflammée tant l'exposition du protagoniste de cette sombre affaire était inédite et les points de vue ont mis en exergue deux camps aux avis diamétralement opposés. Ce que révèle la triste affaire OKANA, ce sont les failles d'une société dont les valeurs de référence vacillent sous les assauts d'une forme de relâchement des bonnes mœurs qui affecte le tabou sexuel le plus absolu : celui de l'inceste.

D'un côté, des hommes dignes, des pères s'offusquaient de ce comportement de prédateur sexuel qui plus est à l'encontre d'un enfant élevé par ses soins, de l'autre, hélas les plus bruyants, les tenants d'une certaine opinion défendant l'indéfendable et soutenant des positions singulières. La mère, d'abord, initiatrice de la plainte pour le compte de sa fille mineure, est clouée au pilori ; elle aurait dû s'abstenir de dénoncer le crime dont sa fille est victime. Une pluie de critiques s'est abattue sur elle ! Elle aurait pu garder le silence en échange du gîte et du couvert qui lui sont offerts gracieusement, femme vénale ! Et ils ajoutent au cynisme finalement en concluant que les faits dont elle se plaint sont d'une banalité affligeante tant ils leurs paraissent courants. Des comparaisons hasardeuses ont même été tentées pour minimiser la gravité des faits. La victime, ensuite, en prend pour son grade. Exposée comme une jeune fille ambitieuse, dans l'attente de billet d'avion pour la France – n'est-ce pas?- dont la photo éhontément, sans vergogne, a été relayée comme pour justifier le fait que le sieur ait cédé à la tentation. En somme, une levée de boucliers, une entreprise de dédramatisation visant à protéger le coupable. Circulez, il n'y a rien à voir, fermez le ban ! Pathétique !

Oui, il est présumé innocent tant qu'un jugement n'aura pas fait la preuve de sa culpabilité et ne l'aura pas condamné et c'est un principe cardinal de justice qu'il convient de respecter. Mais, est-ce suffisant pour que, pour le tribunal de l'opinion ce soit la victime qui soit traînée dans la boue ? Qui pour évoquer la détresse dans laquelle cette jeune fille doit être plongée, le chaos émotionnel qu'elle doit ressentir et la reconstruction psychologique nécessaire pour surmonter et dépasser cette épreuve ? La tolérance de l'innommable est symptomatique d'une dérive, marqueur d'une crise de valeurs de notre société.

Nadia Josiane Laure Macosso

L'association des femmes juristes du Congo s'élèvera toujours en rempart contre les atteintes portées aux droits humains et notamment aux droits des enfants. Les faits qui cumulent les caractérisations pénales sont assimilables à des violences sexuelles, morales et domestiques si la loi MOUEBARA avait servi de socle à la pénalisation de l'infraction. Le choix s'est porté sur les dispositions de la loi n° 4-2010 du 14 juin 2010 portant protection de l'enfant notamment l'article 121 qui prévoit un emprisonnement de trois (3) à cinq (5) ans pour tout acte de pratique pédophile commis sur la personne d'un enfant.

Mais la victime, elle, est marquée au fer rouge de la honte, de l'atteinte à l'estime de soi, toutes choses que ne lui rendront pas une peine prononcée contre l'auteur des faits. Mais son statut de victime, oui, permettez qu'il lui soit reconnu et elle mérite notre respect et non pas seulement notre compassion parce qu'elles ont, sa mère et elle, assumé d'être vilipendées pour que la vérité soit établie. L'efficacité d'une loi résulte de son effectivité et cette tolérance au pire dénoncée plus haut est le terreau sur lequel prospèrent les discriminations de sexe. Ne pas dénoncer ces crimes, c'est légitimer le discours irresponsable de ceux qui pensent que les femmes n'ont pas droit à la dignité et encourager la normalisation des nombreuses atteintes portées aux droits des enfants.

De même, les attaques contre la justice que l'on juge partiale et sélective sont injustes et mettent à nu une forme de collusion avec les délinquants. L'attente de justice des victimes ne doit pas être obstruée par des commentaires irrespectueux de leur souffrance. Cette jeune et brave fille a donné un nom, un visage à des dizaines de victimes qui n'osent pas franchir le pas et qui se haïssent pour leur lâcheté. Courage à vous ! Vous n'êtes pas seules.

Pour l'Association des femmes juristes du Congo
Madame Nadia Josiane Laure MACOSSO

ERRATUM

Dans l'article titré «LA FAMILLE BOOSTER S'AGRANDIT» de notre précédente édition (page 2), le sigle BRALICO a été, par inadvertance, mal défini. Au lieu de BRASSERIE ET LIMONADERIE DU CONGO, il faut plutôt lire: BOISSONS RAFRAICHISSANTES ET LIMONADERIES DU CONGO. Toutes nos excuses à l'annonceur et aux lecteurs pour ces coquilles.

La deuxième cohorte de TotalEnergies Startup Center a clôturé son programme d'incubation

La deuxième cohorte de TotalEnergies Startup Center est arrivée à la fin de son programme d'incubation, après 12 mois d'accompagnement. À cette occasion, une cérémonie a été organisée le 30 novembre 2023, en présence de plusieurs investisseurs, business angels et autres acteurs de l'entrepreneuriat congolais.

Après douze mois de travail, de coaching et de formation au sein de TotalEnergies Startup Center, douze jeunes porteurs de projets sont arrivés au terme de leur formation. A cet effet, une cérémonie de clôture s'est tenue en présence de certaines autorités départementales dont Germain Bemba-Bantsimba, 2e vice-président du Conseil Municipal et Départemental de la ville de Pointe-Noire, représentant madame la Présidente du Conseil Départemental de Pointe-Noire, Maire de la Ville de Pointe-Noire et de Monsieur Jean Louis Banthoud, Chef de Cabinet du Préfet de Pointe-Noire représentant le Préfet du département de Pointe-Noire.

Cette cérémonie de clôture a offert l'occasion aux «incubés» de présenter leurs projets lors de la séance des pitchs devant des investisseurs et des acteurs de l'entrepreneuriat. Les cinq projets présentés comprennent Marfani, une entreprise de production de biscuits, GazTech, axé sur la vente de gaz butane au détail, A-Mobile Market, un service de vente à distance de denrées alimentaires, Teka, une place de marché en ligne, et Agrosolarbox, une chambre froide positive modulable à énergie solaire.

La remise des prix aux lauréats

La photo de famille avec les participants

L'événement a également été marqué par la visite des stands de projets, au cours de laquelle les incubés ont présenté leurs produits, leurs prototypes et échangé avec les participants. Pour clôturer l'événement, les incubés ont reçu des certificats marquant la fin de leur accompagnement au sein de TotalEnergies Startup Center.

Au cours de son allocution, le secrétaire général de TotalEnergies EP Congo, Monsieur Gatien Dzebas, a réaffirmé l'engagement de l'entreprise envers la jeunesse et le développement économique du Congo. Il a souligné l'importance du TotalEnergies Startup Center en tant que levier de développement des startups congolaises.

«TotalEnergies Startup Center représente un endroit d'accompagnement et de formation des jeunes entrepreneurs congolais, et un véritable levier du développement des startups. Car c'est un lieu d'excellence et de créativité. Nous leur souhaitons beaucoup de succès pour la suite de leur développement et nous sommes persuadés qu'ils vont relever les défis qui se présenteront à eux», a déclaré Gatien Dzebas.

Pour rappel, TotalEnergies Startup Center a été mis en place par TotalEnergies EP Congo dans le cadre de sa politique sociétale, afin de contribuer à la diversification de l'économie congolaise et de favoriser l'insertion des jeunes par l'innovation. Inauguré en 2019, cet incubateur propose un accompagnement d'une durée maximale de 12 mois, avec un programme d'accompagnement adapté à la nature des projets sélectionnés et le soutien d'acteurs réputés de l'écosystème entrepreneurial national et international.

Afin de poursuivre son